

LA CLEF
DU CABINET,
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

JANVIER 1729.]



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXIX.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Suplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Republicques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe savante, Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, 6. vol. & il continué d'en paroître un chaque quart d'an.

LA CLEF DU CABINET³

D E S

PRINCES DE L'EUROPE ,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Janvier 1729.

A R T I C L E I.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature &
autres remarques curieuses.*

I. **L'**Année 1728. ne nous presente rien de considerable par raport aux affaires generales, que l'ouverture del'Assemblée de *Soissons*, & des negociations qui s'y font faites jusqu'à present. Ainsi rien de déterminé à cet égard. L'année 1729. qui commence trouve encore l'*Europe* à peu près dans le même état; & les Alliances de *Vienne* & d'*Hannover* subsistant toujours, on ne peut pas dire qu'il y ait rien de certain sur la pacification generale, qu'on s'est proposée en formant le Congrès. Ce qui peut flatter l'esperance des peuples, est que cette Assemblée subsiste toujours, & que les Ministres Plénipotentiaires des Puissances interessées paroissans toutes concourir unanimement & sincerement à terminer ce grand ouvrage, on en attend une heureuse issuë. Comme le systême general est toujours le même, & qu'il n'y a rien de changé à cet égard, il me

mens particuliers à chaque Cour : ce seroit grossir assez mal à propos ces memoires , & on peut voir les Journaux , où on n'en a omis , que l'on sache , aucun d'interessant. Nous nous en tiendrons donc là pour cette fois , en attendant quelque changement favorable , & qui donne à l'Europe une face nouvelle.

II. *France.* On voit à Paris des copies d'une Lettre de l'Archevêque de *Cantorbery* , Primat d'*Angleterre* , par laquelle ce Prélat remercie en termes fort civils Mr. Vivans , Chancelier de l'Eglise Cathedrale de cette Ville , du present qu'il lui avoit envoyé il y a quelque tems , de son Livre intitulé , *La véritable maniere de réunir les Anglois à l'Eglise Catholique Romaine.*

L'Academie Royale des Belles Lettres , Sciences & Arts établie à *Bourdeaux* , propose à tous les Sçavans un prix fondé par feu Mr. le Duc de la Force , consistant en une médaille d'or de la valeur de 300. livres : elle est destinée à celui qui expliquera avec le plus de probabilité , *la nature , l'action & la propagation du feu.* Ce prix sera distribué le 25. Août de l'année 1729. le jour de la fête de Saint Louis : il sera libre d'envoyer les Dissertations en François ou en Latin ; mais elles ne seront reçues pour le concours que jusques au premier Mai prochain inclusivement. Au bas des Dissertations il y aura une sentence , & l'Auteur mettra dans un billet séparé & cacheté , la même sentence avec son nom & son adresse. Les paquets seront adressez francs de port au Sr. Sarrau , Secretaire de l'Academie , rue de *Gourgues* à *Bourdeaux.*

On va incessamment réimprimer le supplément au Dictionnaire de la Bible du Pere Dom Calmet , Abbé de *Senennes.*

III. *Angleterre.* On mande de *Dublin* qu'une femme y accoucha dernièrement d'un enfant her-

des Princes &c. Janvier 1729. 5

maphrodite ; & une autre d'un monstre qui avoit deux têtes, quatre bras & quatre jambes, bien proportionnées pour deux enfans.

Le Sr. Pimbeck a achevé à *Londres* sa machine de Musique, nommée le *Theatre des Muses* ; elle surpasse toutes les pieces d'art qui ont paru en *Europe*, tant par la variété de ses mouvemens, que de ses belles figures & son excellente Musique.

IV. *Suisse*. On a réimprimé à *Zurich*, chez Burkly pere & fils, le Livre très-rare intitulé, *Historia sacra Patriarcharum, Joannis Henrici Heydeggeri*, 2. vol. 4. Cette nouvelle édition est très-correcte, papier fin & beau caractère.

V. *Hollande*. Pierre Vander Aa, Libraire à *Leyde*, fait annoncer un ouvrage considerable qu'il a achevé d'imprimer, & qu'il débite actuellement : C'est un in folio en 66. volumes, intitulé *La Gallerie agréable du monde*. On y voit en un très-grand nombre de Cartes des plus exactes, & de belles Tailles douces, les principaux Empires, Royaumes, Republicues, Provinces, Villes, Bourgs, & Forteresses, avec leur situation, & ce qu'elles ont de plus remarquable : les Isles, Côtes, les Rivieres, Ports de mer & autres lieux considerables : les Antiquités, Abbayes, Eglises, Academies, Colleges, Bibliothèques, Palais, & autres Edifices tant publics que particuliers : les Maisons de Campagne, les habillemens & mœurs des Peuples : les Jeux, les Fêtes, les Ceremonies, les pompes & les magnificences : les Animaux, Arbres, Plantes, Temples, Idoles des Payens, & autres raretés dignes d'être vûës dans les quatre parties du monde. Les Estampes ont été destinées sur les lieux, & gravées exactement par les Maîtres les plus celebres & les plus renommés. Le prix de ce grand ouvrage, dont on ne tire que cent exemplaires, & qui ne sera jamais réimprimé, est de 416. florins d'*Hollande*.

Rogissart à *La Haye* acheve une seconde édition de l'*Histoire d'Angleterre*, de Mr. Rapin de Thoyras, en 10. vol. in 4., plus correcte que la premiere, & non mutilée comme celle qui a été contrainte en *France*.

L'*Histoire des Provinces-Unies*, depuis le commencement de la République jusqu'à la Paix d'*Utrecht*, par Mr. Jean Le Clerc, 3. vol. fol., est achevée d'imprimer chez Zacharie Châtelain à *Amsterdam*. Le même a aussi achevé une nouvelle édition de la *Science de la Cour &c.* exactement revûë, en 4. vol. in 12. fig.

Adrien Moetjens, Libraire à *La Haye*, avertit le public que la vente de la belle & riche Bibliothèque, contenant plus de 30. mille volumes de Livres les plus rares, qui avoit été fixée au 22. Novembre 1728., a été différée jusqu'au 27. Février 1729. Le Catalogue s'en trouve dans toutes les Villes de l'*Europe* chez les principaux Libraires.

VI. Le mot de l'Enigme du mois dernier, est le *Lundi*, premier jour de la semaine.

E N I G M E.

Naturelle dans ma parure,
Et bizarre dans ma coëffure,
J'ai la peau douce & le tein brun.
Voici ce que j'ai de commun
Avec une belle personne.

Si je ne suis point tendre, hélas, on m'abandonne,
Mais pour tel qui desire ardenment de m'avoir,
Je commence à devenir bonne,
Lorsque je me dispose à ne plus rien valoir.

VII. Suite de la Lettre des Prélats de *France*
au Roi, &c.

.... Après tout, est-ce à un petit nombre d'Evêques
à exiger le Concile general, quand le Pape & nous
les

des Princes &c. Janvier 1729. 7

les autres Evêques avec lui, leur disent de concert, comme on le disoit aux Evêques Pelagiens, le Concile n'est pas nécessaire. Le jugement qui a été porté est suffisant ; il ne leur faut plus d'autre examen, ... la cause est finie ; l'erreur & la résistance doivent finir aussi.

Les auteurs de la Consultation ont apparemment senti, qu'en ne reconnoissant de décision finale dans l'affaire présente que celle des Conciles généraux, on leur reprocheroit de rendre la dispute interminable par rapport aux difficultés qu'il y a à assembler des Conciles généraux. Seroit-ce pour prévenir cette objection si décisive contre leur principe, qu'ils ont avancé, qu'on doit regarder le Concile général comme un Tribunal ou actuellement subsistant, ou prochainement attendu.

Si le Decret du Concile de Constance, qui ordonnoit la tenuë des Conciles généraux tous les dix ans, avoit été depuis régulièrement observé, & qu'il s'observât encore aujourd'hui, on pourroit regarder le Concile œcuménique comme un Tribunal ou actuellement subsistant, ou prochainement attendu ; mais dans les circonstances où l'Eglise se trouve, cette proposition a-t-elle la moindre vrai semblance ? Pour peu qu'on fasse attention à la notoriété des faits & à la situation présente des Empires, on ne peut envisager le Concile que dans un grand éloignement ; & il faut avouer que ceux, qui en réclament le jugement, prévoient eux-mêmes qu'ils ne l'obtiendront pas. Ce qui ne peut se former que par le concours de diverses Puissances, ce qui interesse tant de Couronnes difficiles à concilier, ce qui exige du tems, des précautions, des solemnitez, ce qui n'a pû être executé dans le seizième siècle, qu'en surmontant bien des obstacles & bien des longueurs, peut-il être regardé comme prochainement attendu, comme déjà subsistant.

Les

Les Avocats en étoient convenus, ils l'ont oublié ensuite ; ils avoient dépeint la lenteur avec laquelle les Conciles s'assemblent, & les longueurs qu'ils apportent à leurs examens & à leurs décisions, Ils avoient même expressement que le jugement qu'on en attendroit, pourroit ne venir jamais, & nous laisser dans une privation & longue & éternelle. Pourquoi donnent ils à la page 17. comme prochainement attendu, ou comme subsistant actuellement, ce qu'ils ont dépeint à la page 4. comme un Tribunal difficile à former & qui peut-être n'existera jamais ? C'est que dans la page 4. les Avocats ont suivi le premier mouvement du cœur humain, qui se porte naturellement à rendre témoignage à une vérité, dont tous les esprits sont également frappés, & qui se présente d'elle-même à quiconque réfléchit un moment sur cette matière ; au lieu que dans la page 17. ils ont parlé pour la cause qu'ils vouloient soutenir & qu'ils ont moins cherché le vrai, que ce qui étoit favorable au parti qu'ils avoient pris : C'est ainsi qu'on se forme des principes à soi-même, selon que le besoin l'exige, sans s'embarrasser ni de leur fausseté, ni de leur contradiction.

Est il juste de calomnier le S. Siege & de rendre les Papes responsables des difficultez, qui empêchent que les Conciles ne s'assemblent ? C'est, disent les Avocats, la fausse politique de la Cour de Rome, qui s'oppose à la convocation ordinaire des Conciles. Ne diroit on pas que les Princes se sont plusieurs fois unis, & qu'ils s'unissent encore aujourd'hui pour procurer la célébration d'un Concile general, & que leurs desirs ont été & sont rendus inutiles par la résistance ou par le refus du Souverain Pontife ? Mais quand le Pape voudroit assembler aujourd'hui un Concile general pour finir nos contestations, est on assuré que toutes les Puissances voudroient y consentir ? Pourra-

se-on engager dans ces disputes les autres Etats, où la Bulle n'a souffert aucune contradiction, où le Clergé du second ordre, sans aucun partage, est docile à la voix des Evêques, & où l'on n'a point vu de simples fideles s'ériger, pour ainsi dire, en Juges de la Foi, & attaquer le jugement du Pape & des Evêques ?

C'est une témérité inexcusable dans les Auteurs de la Consultation d'avoir établi des maximes qui rendent à blâmer & à décrier cette espece de Censures, dans lesquelles l'Eglise réunit plusieurs propositions pour les condamner toutes ensemble sous des qualifications respectives : Ils ont osé dire sur ces censures, Qu'au lieu de terminer les disputes, elles font naître mille & mille questions. Ils nomment la soumission, que l'Eglise exige pour ces sortes de Jugemens, un joug honteux qui ne présente que tenebres & que confusion, & après avoir rapporté quelques extraits du prononcé de la Bulle Unigenitus, & d'une Instruction faite par un d'entre nous sur cette matiere, ils disent avec mépris : Voilà, il faut en convenir, un fidele bien éclairé.

Ce que les Avocats méprisent, est cependant un effet de la sagesse de l'Eglise ; quand elle en use ainsi, elle evite des discussions, qui pourroient faire naître des disputes embarrassantes & nuisibles aux fideles ; mais qui est en droit de blâmer sa conduite, d'exiger d'elle qu'elle se prête à l'inquietude & à la curiosité, & de lui demander de qualifier des propositions en particulier, quand elle juge que ce détail n'est ni nécessaire ni convenable à la conservation du dépôt & à l'édification des peuples ? c'est une folie & une temerité, disoit S. Augustin, de disputer contre des usages, que toute l'Eglise a consacré.

Il ne faut en effet pour justifier en ce point la Bulle Unigenitus, que la pratique même de l'Eglise, qui, assistée du S. Esprit, sait mesurer ses jugemens, & les proportionner

proportionner aux besoins de ses enfans. On l'a vû proscrire souvent des Livres entiers sans en exposer en détail les erreurs, & c'étoit anciennement la pratique la plus commune : on l'a vû extraire des propositions des Livres qu'elle censuroit, tantôt en appliquant à chacune la note qui lui étoit propre, & tantôt en les enveloppant toutes ensemble sous des qualifications respectives. Les décisions du Concile de Constance contre Wiclef & Jean Hus, la Constitution de Pie V. contre Baius confirmée par plusieurs Papes, la Bulle contre Molinos & le Bref contre le Livre des Maximes des Saints nous fournissent des exemples autentiques de cette dernière espèce de condamnation ; pourquoi reprochera-t on aujourd'hui au Souverain Pontife un usage, qui est autorisé par l'exemple d'un Concile œcumenique & par la pratique de tant de siècles ? Oseroit-on dire sur ces jugemens, Voilà un fidele bien éclairé.

Il faut souvent dans les décisions de l'Eglise, dit M. Bossuet, s'en tenir à des expressions générales pour demeurer dans cette mesure de sagesse tant loüée par saint Paul, & n'être pas contre son précepte, plus savant qu'il ne faut. Il faut, continue-t-il, se bien garder de confondre les termes généraux avec les termes vagues & enveloppez, & avec les termes ambigus : Les termes vagues ne signifient rien, les termes ambigus signifient avec équivoque, & ne laissent dans l'esprit aucun sens précis, les termes enveloppez broüillent les idées différentes : mais quoique les termes généraux ne portent pas l'évidence jusqu'à la dernière précision, ils sont clairs néanmoins jusqu'à un certain degré.

Ainsi M. Bossuet répondoit-il aux plaintes des hérétiques contre des décisions du Concile de Trente, qu'ils accusoient d'être obscures & ambiguës, parce qu'elles étoient conçues en des termes généraux : nous sommes

sommes en droit de donner la même réponse au reproche qu'on fait aujourd'hui contre la censure générale & les qualifications respectives employées par la Bulle, & de dire, ce jugement n'est ni vague, ni ambigu, ni équivoque. S'il ne porte pas l'évidence jusqu'à la dernière précision, c'est à dire, s'il ne déclare pas en détail quelle est la proposition qui est hérétique, quelle est celle qui est blasphématoire, &c. ce jugement néanmoins est clair jusqu'à un certain degré, c'est à dire, il nous apprend clairement qu'il n'y a aucune des Propositions condamnées, qui ne soit répréhensible.

Cette lumière est suffisante pour le Chrétien qui est docile, c'est la pensée de S. Augustin; c'est beaucoup pour un cœur fidèle, disoit ce S. Docteur, de connoître ce qu'il ne doit pas croire, & quoique ces connoissances ne le mettent pas en état de pouvoir réfuter l'erreur, il est assez instruit, quand il sçait ce que l'Eglise rejette, & ce que tout Catholique doit rejeter avec elle: c'est là ce que fait l'Eglise quand elle censure plusieurs Propositions sous des qualifications respectives; elle indique au fidèle ce qu'il doit rejeter pour éviter l'erreur. Penetrer plus avant avec curiosité, demander aux Pasteurs, qui ont prononcé que ces Propositions sont condamnables, qu'ils aillent plus loin & qu'ils déclarent en quoi, jusqu'où & pourquoi ils les jugent répréhensibles, c'est une demande superflue, pour nous servir encore de l'expression de S. Augustin, parce qu'il suffit qu'on sache que l'Eglise les a condamnées, & qu'après cette condamnation personne ne doit les admettre.

C'est donc mal raisonner, & en même-tems c'est attaquer la conduite & la pratique de l'Eglise, que de dire sur la Constitution Unigenitus, comme disent les Avocats, qu'elle ne peut avoir par elle-même une aptitude à devenir une règle de Foi.... qu'autant qu'elle présente clairement & distinctement des

veritez

veritez déterminées qu'il faut croire, & des erreurs déterminées qu'il faut condamner. Ces sortes de Jugemens usitez dans l'Eglise, comme on l'a vu, présentent clairement & distinctement une verité déterminée, en tant qu'ils assurent les Fideles que les propositions condamnées sont dangereuses dans la Foi, qu'elles renferment quelque venin, qu'elles s'écartent en quelque chose de la verité Catholique. Par cet endroit ces sortes de Jugemens nous regient dans l'ordre de la Foi, parce que c'est pour la conservation de la pureté de la Foi que l'Eglise les prononce, & parce qu'ils servent à garantir la Foi des fideles, en les mettant en garde contre des Propositions qui enseignent, qui favorisent ou qui insinuent l'erreur. Il n'y a qu'à lire les professions de Foi que Martin V. dressa à la fin du Concile de Constance pour s'assurer de la sincerité de ceux qui devoient souscrire la condamnation de Wiclef & de Jean Hus. On y verra clairement que ce Pape regardoit des censures portées sous des qualifications respectives, comme appartenantes au dogme; & comme servant à diriger les Fideles dans l'ordre de la Foi.

Cependant pour décrier cette sorte de censures & les rendre odieuses, les Avocats osent avancer, que pour les accepter, il ne faut ni discussion ni jugement, qu'il ne faut qu'une soumission aveugle & sans bornes; que le principe secret de l'acceptation que les Prélats de France ont faite de la Bulle Unigenitus, & de la Censure qu'elle renferme des 101. Propositions, n'a pû être autre que la persuasion de l'infailibilité du Pape; Ils affectent donc d'ignorer ce que tout homme non prévenu verra sans doute, qu'on ne peut envelopper sous une censure generale plusieurs propositions, qu'auparavant on ne les discute toutes en détail, qu'on ne pese même jusqu'à un certain degré le défaut de chacune d'entre elles, pour
regler

des Princes &c. Janvier 1729. 13

regler par la parole de Dieu la mesure des qualifications, qu'on veut prononcer respectivement; & que lorsqu'il est question d'accepter ces sortes de censures, & de les accepter avec maturité, on compare soigneusement avec l'Ecriture & la Tradition tant les propositions censurées, que leurs qualifications, toutes respectives qu'elles soient.

Quand les Evêques de France en 1699. acceptèrent la Censure respectivement prononcée par le S. Siege contre le Livre des Maximes des Saints, & qu'ils l'acceptèrent en Juges de la Foi, comme le portent les Procès-verbaux des Assemblées Provinciales, qui se tinrent alors, le firent-ils sans examen & sans discussion, & n'eurent-ils d'autres motifs qu'une soumission aveugle & sans bornes, ou que la persuasion de l'Infaillibilité du Pape? Ici la passion a aveuglé les Auteurs de la Consultation, & Dieu a permis que leur erreur fût confondue par les raisonnemens mêmes qu'ils employent pour la soutenir.

Après ce que nous avons exposé dans les articles précédens, nous ne croyons pas nécessaire d'entrer davantage dans le détail de tout ce que les Auteurs de la Consultation avancent pour anéantir l'autorité de la Bulle Unigenitus, & pour décrier injustement l'Instruction Pastorale de l'Assemblée de 1714. monument consacré par le suffrage de cent Evêques de France; nous ne nous occuperons point au reproche que nous serions en droit de faire aux Avocats, quand nous voyons que sans mission & sans autorité ils se mêlent de prononcer sur la doctrine. C'est cette témérité qui a produit les réflexions qu'ils ont faites sur la censure des Propositions 48. 90. 91. & 101. qu'ils entreprennent de justifier contre la condamnation au Pape & des Evêques. L'erreur des Novateurs que ces Jurisconsultes ont adoptée en défendant la 90. Proposition, comme nous l'avons montré, fait connoître combien

il est aisé à des Laïcs de s'égarer , quand ils traitent des matieres qui sont au dessus de leur état ; & que dans des routes qui ne leur sont pas connues , ils marchent sans guides , ou qu'ils ont des guides qui les égarent. Nous ne les suivrons pas non plus de nouveau dans les artifices qu'ils employent pour énerver toute la force du concert des Evêques , qui se sont unis au Siege Apostolique dans ce jugement : Ces vaines subtilitez recueillies de tous les Libelles que l'Eglise a tant de fois condamnés , & que les Parlemens ont flétris , ne reparoîtroient pas encore aujourd huy , si on avoit voulu lire avec bonne foi & avec docilité les Instructions que plusieurs d'entre nous ont données sur cette matiere. Nous nous bornerons donc ici à relever la maniere injurieuse dont les Avocats ont parlé de ce Decret Apostolique.

Toute la Consultation n'est composée que pour applaudir à un Evêque qui a outragé la Constitution en tant de manieres , & qui la rejette comme remplie de plusieurs erreurs , & comme condamnant ouvertement le langage de la Foi & de la pieté. Les Auteurs de cette Consultation ont encore osé dire que le Chrétien , que le Citoyen , que ceux qui ont étudié les principes de la Hierarchie , sont effrayés , consternés , indignés de la censure de plusieurs Propositions condamnées par la Bulle ; qu'on a lieu de craindre que la condamnation de la 91^e. Proposition ne tendé à renverser les fondemens de la Monarchie , & à planter des erreurs pernicieuses ; que ce sont là les impressions que fait la seule lecture de la Constitution , sur tous ceux qui veulent sans passion faire usage de leur raison.

C'est ainsi que des particuliers se réünissent pour se déchaîner sans mesure contre une Constitution enregistrée dans le Parlement même , auquel ils sont attachés & dont ils dépendent ; c'est ainsi qu'ils insultent

sultent à un Decret Apostolique que le Roi a appuyé par tant de monumens, & qu'il a reconnu plus d'une fois pour Loi de l'Eglise & de l'Etat. Un des principaux devoirs des Avocats est de se conformer aux Loix du Royaume ; ils y sont astringés par leur serment , il ne leur est jamais permis de s'en écarter , comment donc ont-ils pu se laisser aller à des invectives , dont l'outrage réjaillit jusques sur le Trône & sur les Tribunaux de la justice ? Quand ils auroient eu quelque prétexte de refuser leur soumission à la Bulle , le seul respect pour la Majesté Royale auroit dû leur inspirer plus de retenue.

Ces excès sont encore très-criminels , quand on les envisage du côté de l'Eglise qu'ils offensent. Les Avocats ont-ils pu ignorer que trois Papes de suite ont autorisé la Bulle Unigenitus , & que celui qui par ses vertus , donne aujourd'hui , pour ainsi dire , un nouveau lustre au Siege Apostolique , l'a confirmée dans un Concile nombreux ? Que cinq Assemblées consecutives du Clergé de France ont joint leurs suffrages au jugement du Saint Siege , que plus de cent Evêques du Royaume l'ont publiée avec solennité , que les Primats & les Archevêques du monde Chrétien par leurs Mandemens ou leurs Témoignages ont fait connoître l'acceptation universelle de ce Decret : Que des Prelats divisés autrefois d'avec nous s'y sont réunis par leur soumission à la Bulle ? Après cela des Laïcs oseroient soutenir encore que la Bulle est erronée & qu'elle est le scandale de la Foi ! Eh quoi , leur dirons-nous avec S. Augustin , Le concert de tant de Ministres de Dieu n'est-il donc à vos yeux qu'une conspiration d'hommes perdus de conscience & d'honneur ?

Après tout , les déclamations de ces Laïcs pourront-elles séduire les Fideles , & balancer à leurs yeux l'autorité du Pape & des Evêques ? ceux-ci prononcent

Et ils en ont le droit ; ils prononcent sur une matière qui est de leur compétence , ils reconnoissent la doctrine de l'Eglise dans la Bulle Unigenitus. Qui connoit mieux cette doctrine que ceux qui sont les Ministres de l'Eglise & ses organes ? Des simples Laïcs , des Jurisconsultes seront-ils crus à leur préjudice ?

La fuite pour le mois prochain.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE, en PORTUGAL, & en BARBARIE, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. La maladie du Roi , qui a mis pendant plus de six mois S. M. hors d'état de vaquer à aucune affaire , n'a rien dérangé au projet de cette Cour ; ce sont toujours les mêmes vûes & les négociations s'y soutiennent sur le même pied. La Reine qui a un genie supérieur , a conduit les rênes du Gouvernement avec sagesse , prudence & fermeté , & un ministère habile a secondé parfaitement ses soins & ses travaux : Le 25. Octobre cette Princesse entra dans sa trente-sixième année. Le 26. le Duc de Bejar donna au Prince des Asturies & aux Infants le divertissement d'une grande partie de chasse à son Château de *Moraleja* , situé à 2. lieues de *Madrid* ; il y eut un splendide repas servi à plusieurs tables , & auquel le Nonce du Pape , l'Ambassadeur de l'Empereur , les autres Ministres étrangers & plusieurs Grands avoient été invitez. Le Roi a permis à Dom Joseph de Buccarelli de prendre le titre de Comte de *Gerenna* , dont la Marquise son Epouse vient d'heriter , & cela en consideration

sûdération des grands services que le Marquis de Villa-Hermosa son pere a rendu à la Couronne. Les Cardinaux d'Astorga & Borgia sont rétablis de leur dernière indisposition. Le Cardinal Perreyra, qui a fait ici quelque séjour revenant de Rome, est parti pour continuer son voyage de Lisbonne.

II. Le Rendez-vous general de l'Escadre que l'on prépare, est à la Corogne, & les Vaisseaux de guerre équipés à Cadix & dans les ports de Biscaye, ont eu ordre de s'y rendre. On dit toujours que c'est pour aller à la rencontre des Gallions, que l'on apprend être partis de Cartagene, & elle sera composée de dix-huit Vaisseaux de ligne. On reçut le 28. un nouvel Exprez de la Cour de France, avec des Lettres pour Mr. Kenn Ministre du Roi de la Grande-Bretagne, pour le Comte Kinnigseck & le Marquis de Brancas Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de France, & ces deux derniers ont eu là-dessus diverses Audiéces de la Reine, & de longues Conférences avec Mr. Keen & Mr. Vander-Meer Ambassadeur de L. H. P. les Etats Generaux des Provinces-Unies. S. M. donna encore dernièrement deux Audiéces particulieres au Comte de Kinnigseck; il est certain que S. Ex. partira pour retourner à Vienne par la France, immédiatement après l'arrivée du Comte de Kinnigseck - Erps son neveu, qui vient la relever, & qui passe de l'Ambassade de la Haye à celle de Madrid. Le premier Novembre le Marquis de Brancas, Mr. Vander-Meer & Mr. Keen eurent encore une nouvelle Conférence avec les Ministres d'Etat sur la réduction de l'Indult qu'ils continuent de solliciter; celle qui a été cy-devant proposée aux Interessez, étant trop modique; mais la Cour ne s'explique pas là-dessus, & éloigne même autant qu'il est possible, les rémontrances qu'on lui fait à ce sujet. Le Roi a ac-

cordé une pension annuelle de 500. pistoles à la fille de la Duchesse Douairiere d'Osune , qui s'est retirée au Palais Royal sous la protection de la Reine , à l'occasion de quelque demêlé de Famille. Le Duc de Bournonville , à ce que l'on apprend , est arrivé à Bayonne où il s'arrêtera quelques jours pour se délasser des fatigues du voyage. S. M. commence à se mieux porter , & sera dans peu en état de paroître en public.

III. On assure que les additions faites au dernier projet de Trêve, qui ont été communiquées ici , n'ont pas eu un meilleur succès que le projet même , & qu'elles n'ont pas été approuvées par cette Cour , qui envoya dernièrement là-dessus de nouvelles instructions a les Ministres au Congrez. Ces additions qui a ce que l'on prétend , vouloient sur des facilités pour placer 3000. hommes de Troupes Espagnoilles à portée de la *Toscane* , sans donner d'ombrage au Grand Duc , avoient cependant été jugées acceptables par les Ambassadeurs Plenipotentiaires , & convenir aux interêts de cette Couronne ; mais plus on la presse , plus elle paroît vouloir temporiser , le Roi ayant fait sçavoir qu'il ne pouvoit rendre de réponse positive sur les Propositions qu'on lui faisoit , qu'après avoir oûi le raport du Duc de Bournonville , qui n'étoit pas encore arrivé à *Madrid* , au départ du Courier chargé de cette réponse de S. M. Le 4. Fête de *Saint Charles* , dont l'Infant Dom Carlos porte le nom , les Grands & les Ministres étrangers eurent l'honneur de complimenter ce Prince au Palais , & ce jour-là étant aussi la Fête de l'Empereur , le Comte de Kinigsbeck Ambassadeur de S. M. I. la celebra par un festin magnifique qu'il donna à plusieurs personnes de distinction. Le 5. le Duc de Bournonville premier Ambassadeur Plenipotentiaire de S. M. au Congrez, arriva enfin de *Paris* : Le Marquis de la Paz Secetaire d'Etat, qui étoit allé à sa rencontre hors la Ville,

le conduisit directement au Palais Royal , où il eut une longue Audience de L. M. S. Excellence leur fit rapport de l'état où elle avoit laissé les affaires du Congrez ; & eut ensuite un entretien particulier avec la Reine. Le 6. on fit partir un Exprés pour la Cour de *France* , mais on ne dit pas qu'on eût pris encore ici aucune résolution sur les additions faites au projet de Trêve dont nous avons parlé ci-dessus. Le 8. Mr. Aldobrandini Nonce du Pape eut aussi une Audience de la Reine sur les différends entre le Saint Siege & la Cour de *Portugal* ; qui ne s'accomodent pas. La Duchesse de Ripperda & tous ceux qui ont contribué à favoriser l'évasion du Duc son Epoux , sont encore aux arrêts.

IV. Tant que les affaires seront dans l'état où elles sont , les nouvelles paroîtront seches & steriles. On ne rend publique aucune dépêche des Courriers qui sont dans un continuel mouvement ; les Conférences entre les Ministres sont secrettes ; & rien n'échappe au dehors ; ainsi il y auroit de la témérité de tenter d'éclaircir des Négociations que la politique la plus raffinée nous cache : Ce sont des veritez que ces Mémoires doivent contenir ; & non pas des rêveries , ni des speculations hasardées. Le 13. le Roi quitta la chambre pour la premiere fois depuis sa maladie ; S. M. se fit habiller ; & dîna en public avec la Reine. Le 14. Elle alla en Carosse à l'Eglise de *Nôtre Dame d'Atocha* , où on chanta le *Te Deum* en actions de grâces , non seulement du rétablissement de sa santé , mais aussi de celle du Roi de *France* , dont on avoit reçu le même jour la nouvelle par un Exprés. La Reine étoit dans le Carosse du Roi avec la Princesse de *Brezil* & le Prince des *Asturies* , & les Infants suivoient dans un autre Carosse , avec un nombreux cortège des Officiers de la Couronne , des Grands & des principaux

Seigneurs. La foule étoit inexprimable sur les balcons & dans les ruës où L. M. passèrent, & au retour au Palais, Elles reçurent les complimens de toute la Cour. Le 15. L. M. & la Famille Royale prirent le divertissement de la Chasse du Lapin à *Casa-del-Campo*, & le 16. Elles virent un combat de Loups qu'on avoit préparé au *Pardo*. Il n'y avoit encore pour lors rien de déterminé sur le dernier & nouveau projet de Trêve qui a été proposé à cette Cour, mais le Duc de Bournonville travailloit à coucher par écrit son rapport concernant les Négociations de Paix, afin de pouvoir le communiquer au Roi & à son Conseil; après quoi S. M. prendra, dit-on, sa dernière résolution. On parle d'établir en *Biscaye* un Tribunal pour juger sans aucun Appel, du commerce de Contrebande qui se fait impunément dans toute l'étendue de cette Province nonobstant les défenses; ce qui allarme fort les habitans, qui souhaiteroient que ce commerce pût subsister sur l'ancien pied.

V. *Cadix*. Il arriva le 8. un Bâtiment de Registre nommé le *Saint Antoine* verant de la *Havane*, & un Bâtiment d'avis de *Cartagene*, qui en partit le 6. Septembre; ce dernier confirme le départ des Gallions de cette Ville, pour aller prendre leur Cargaison à *Porto-Bello*; que l'Escadre Angloise s'est retirée à la *Jamaïque*, sur les avis qu'elle a reçus de la signature des Articles préliminaires, & que l'Amiral Pentado se tenoit devant *Boca Chicha* avec 11. Vaisseaux de guerre Espagnols, pour servir de Convoi aux Gallions lorsqu'ils reviendront en *Europe*. Que le Vaisseau le *Prince Frederic* a été remis à la *Vera Cruz* aux Agens de la Compagnie Angloise du *Sud*, avec les deux Chaloupes qui appartiennent à la même Compagnie.

VI. *Portugal*. Le Roi a permis à Mr. Bichi de sortir

des Princes &c. Janvier 1729. 21.

fortir de ses Etats , & d'aller à *Madrid* s'aboucher avec Mr. Aldobrandini Nonce du Pape ; mais S. M. a , dit-on , en même tems envoyé ordre à tous les Gouverneurs de ses Places frontieres de ne laisser passer aucune personne suspecte , ou soupçonnée d'être chargée de quelque commission de la part du Saint Siege. Le Comte de Galvas est revenu de son Ambassade de *Rome* , & Dom Diego de Mendoca de Corte Real , de celle de *La Haye* : S. M. qui a paru fort satisfaite de leur conduite , a reçu ce dernier au nombre de ses Conseillers du Conseil des Finances , en consideration de ses services. Le 22-
Octobre le Roi entra dans sa quarantième année ; L'Academie Royale de l'Histoire s'étant assemblée ce jour-là dans la Salle des Audiences au Palais , le Marquis de Fronteyra qui en est le Directeur , prononça un éloquent discours à la louange de ce Monarque , & les Academiciens rendirent ensuite compte de leurs études. Sur l'avis qu'on a reçu que la peste recommence à regner à *Constantinople* & en divers autres lieux du Levant , le Roi a ordonné qu'aucun Vaisseau ne pourra passer à l'avenir près de la Tour de *Boulin* , sans être visités , & que les Vaisseaux de guerre de quelque Nation que ce soit , seront tenus de mouiller l'ancre près de cette Tour , pour y déclarer d'où ils viennent.

VII. *Gibraltar*. On n'apprend pas qu'aucun Corsaire de *Salé* soit en mer , & les Vaisseaux de guerre Anglois qui croisoient devant le port de cette Ville , en sont revenus. On continuë de fortifier *Port-Mahon* , & on a creusé entr'autres un fossé dans le roc sur lequel le Fort *St. Philippe* est bâti , & dont on a considerablement augmenté l'Artillerie ; on pratique aussi des souterrains dans le même roc , dont la pierre est fort tendre , pour mettre la Garnison à couvert en cas d'attaque. Quelques Vaisseaux Anglois ayans

moüillés il y a queique tems l'ancre au côté Occidental de l'Isthme près de *Gibraltar*, les Espagnols firent feu sur eux d'une Batterie, & les forcerent de se retirer : On se plaint aussi que le Gouverneur Espagnol des *Canaries* oblige tous les Vaisseaux Anglois d'y faire une quarantaine de 21. jours ; de porter ensuite à terre leurs marchandises pour leur faire prendre l'air pendant douze autres jours, & qu'il a mis un nouvel impôt de dix & deux cinquièmes pour cent sur toutes les marchandises qu'on y apporte d'*Angleterre*.

VIII. *Barbarie*. Le commerce est fort interrompu en ce pays par les courses continuelles des Arabes qui pillent les Caravanes. Le Royaume de *Maroc* continuë d'être déchiré par la guerre civile, & est une seconde fois livré à l'avarice & à la cruauté des Rebelles. Les Noirs qui ont remis sur le Trône Muley Hamet, continuent le siège de la Ville de *Fez* où le Roy détrôné Muley Abdelmalec s'est retiré avec une partie de ses trésors, & les Habitans paroissent résolus de le défendre jusqu'à la dernière extrémité. On ne peut exprimer les horreurs & les ravages que les Noirs ont commis à la prise de la Ville de *Mequinez*, où le pillage & le carnage ont duré pendant trois jours ; ils menacent la Ville de *Tetuan* d'un même traitement, & tout ce qui se trouve sur leur passage, ou qui leur fait quelque résistance, éprouve leur fureur & leur barbarie.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Comme les Couronnes insistent toujours fortement à ce que les Nonces qui résident à leurs Cours soient élevés au Cardinalat, le

le Pape s'est, dit on, proposé d'augmenter le nombre des Cardinaux, & S. S. fait actuellement examiner à cet effet par les plus habiles Theologiens, la Bulle de Sixte V. qui les fixe à septante-deux : On parle même de supprimer les Couvents de *St. Alexis des Sylvestins*, de *St. Etienne du Caco*, & de *St. Onufre*, afin d'appliquer les rentes de ces trois Monasteres à l'entretien des nouveaux Cardinaux. Le crédit & la faveur du Cardinal Colcia augmentent de plus en plus ; le Saint Pere, dont il a toute la confiance, vient encore d'autoriser par un Bref particulier Son Eminence, de regler comme Elle le jugera à propos toutes les affaires des Douanes, indépendamment du Cardinal *Camerlingue*, & outre une magnifique Pendule de chambre que S. S. luy destine, Elle luy fit present dernièrement d'une Aiguierie d'or du poids de trois livres, avec une Soucoupe du même métal : On assure aussi qu'un Ministre de la Secretairie des Brefs, s'étant excusé d'en expedier un que ce Prélat lui avoit demandé sans la participation du Cardinal Olivieri, le Pape fit aussi-tôt ordonner audit Ministre d'excuter sans aucun délai, non seulement la demande du Cardinal, mais aussi tout ce qu'il souhaiteroit à l'avenir. Le 24. Octobre S. S. donna l'Ordre de Prêtrise à Mr. Pitoni son Auditeur, & le déclara ensuite Evêque *in partibus*. L'absence du Cardinal Alexandre Albani qui se tient toujours à *Urbis*, n'est pas approuvée du Saint Pere, qui a pris cette occasion d'ôter à Mr. Angotani, creature de Son Eminence, la Charge de Provediteur du Château *St. Ange*, & de la donner au fils d'un autre Officier de ce Château. On parle toujours du retour de Mr. Bichi à *Rome*, & de son départ de *Portugal* ; mais on croit qu'avant de se rendre en cette Ville, ce Prélat s'arêtera à *Sienna* sa patrie, étant encore

encore incertain de l'accueil qu'on lui fera ici.

II. Le 1. Novembre, fête de tous les Saints, le Pape chanta la grande Messe dans la Chapelle *Sixtine*, à laquelle le Sacré College assista. Le 2. jour des Trépassés, ce fut le Cardinal Petra qui y officia en présence du St. Pere, & le 3. S. S. s'étant renduë dans la Basilique de *Saint Pierre*, avec 18. Cardinaux, Elle y celebra pontificalement la Messe pour le repos des ames de tous les Papes & Cardinaux défunts. L'arrivée d'un Exprés dépêché de *Paris*, qui apporta le 5. le Mandement du Cardinal de Noailles, & la nouvelle de son acceptation pure & simple de la Bulle *Unigenitus*, a répandu une joye universelle, non seulement à la Cour & parmi le Sacré College, mais generalement par toute la Ville: ç'a été, comme on sçait, une affaire de longue discussion, & qui n'a pas peu intrigué le Saint Siège. Les Cardinaux qui étoient à la campagne, en sont presque tous revenus; & le Cardinal Selleri, pour complaire au Pape, a congédié quatre de ses Domestiques, sur ce que S. S. lui a représenté qu'il ne lui convenoit pas d'en avoir un si grand nombre. Le Duc Cesarini, comme héritier de la Maison Sforza, a obtenu du Roi d'*Espagne* l'investiture du Bref de *Cencione*, & ç'a été, dit-on, à la recommandation de la Princesse de Piombino sa tante. Le Duc de Matalone Napolitain, est parti pour la Cour de *Vienne*. Le Cardinal de Polignac a fait commencer des prieres publiques avec l'exposition du Venerable, dans l'Eglise Françoisise de *St. Louis*, sur l'avis que S. Em. a reçu que le Roi de *France* son Maître étoit attaqué de la petite verole à *Fontainebleau*. Le Cardinal Ottoboni, s'est fait transporter à *Albano*, dans l'esperance que le bon air de ce lieu là, le soulagera d'un rhumatisme qui l'incommode depuis un vo-
ya ge

yage que S. Em. a fait dans son Diocete de *Sabine*.

III. Il y eut le 8, un Consistoire auquel on ne s'attendoit nullement; on crut d'abord que le Pape alloit faire la promotion des huit nouveaux Cardinaux dont il se propose d'augmenter le Sacré College, mais il ne fut question que de faire part aux Cardinaux assemblés de la soumission du Cardinal de Noailles au St. Siege, & de son acceptation de la Constitution *Unigenitus*. S. S. leur representa qu'en cette consideration Son Em. devoit à l'avenir recevoir le traitement dont elle étoit privée depuis si long tems, & le St. Pere, pour marquer la joye qu'il avoit de la soumission de ce Prélat, fit distribuer le 9. de copieuses aumônes aux pauvres dans la Basilique de *St. Pierre*, dans l'Eglise de la *Minerve*, & dans celle des Peres de l'*Oratoire*. On dit même que S. S. a trouvé le Mandement de S. Em. si instructif & si édifiant, qu'Elle le fait traduire en toutes les Langues pour le faire imprimer, & en envoyer ensuite un grand nombre d'exemplaires dans les Cours étrangères; & que le Courier qui l'a apporté à *Rome*, a été regalé de plusieurs médailles d'or & d'argent. L'Empereur, à la recommandation du Pape, a honoré du titre de Prince le Duc de *Coscia*, & a envoyé ordre au Sénat de *Naples* de le reconnoître en cette qualité. Il fit dernièrement un si terrible ouragan dans le Bourg de *Saint Germain*, situé près de la Ville de *Veletri*, qu'un homme & trois chevaux furent enlevés en l'air: les chevaux ont été retrouvés, mais on n'a eu aucune nouvelle de l'homme qui a disparu, sans que l'on ait pû découvrir ce qu'il est devenu. Le Marquis d'*Ormea*, Ambassadeur du Roi de *Sardaigne*, est retourné à *Turin*.

IV. On recommence à bien augurer de l'accordement entre le St. Siege & le Roi de *Portugal*, sur quelques Lettres qu'on a reçues de *Lisbonne*, & sur

sur ce que le Cardinal Cinfuegos , qui depuis la rupture entre les deux Cours , est chargé de l'administration de l'Eglise nationale des Portugais , a ordonné à ceux qui la desservent , de rester encore ici jusqu'au 6. du mois de Janvier , qui est le dernier terme que S. M. leur a fixé pour retourner dans leur Pays. Le 15. le Pape tint encore Consistoire , dans lequel plusieurs Archevêques & Evêques furent préconisés : S. S. donna au Cardinal Accoramboni le titre de *Ste. Marie en Transpontina* ; & au Cardinal Caraffa celui de *St. Laurent in pane & Perna*. Le Bourg de *Fabriano* fut déclaré & mis au rang des Villes , & Mr. Broclati fut nommé Coadjuteur de Mr. Bussi Evêque d'*Agnani* qui est fort vieux. Le 17. le Cardinal de Polignac ayant appris par un Expiés , que le Roi de France étoit hors de danger , S. Em. en fit aussi-tôt part au St. Pere , qui en alla rendre grâces à Dieu dans l'Eglise François de *St. Louis* , où on avoit commencé des prières publiques. Le Pere Tornacelli Jesuite est revenu de la *Chine* , où il a été long-tems Missionnaire , & la Congregation de *Propaganda Fide* s'est extraordinairement assemblée pour l'écouter sur l'état qu'il a laissé les affaires de la Religion en ce pays. Le Neveu du Cardinal Alberoni étant dernièrement arrivé de *Plaisance* , fut aussi-tôt présenté au Pape qui l'honora du titre de Prorogatoire Apostolique. Le voyage de *Benevento* est toujours résolu pour le mois de Mars prochain.

V. *Naples*. Une partie des bagages du Comte d'Harrach nouveau Viceroi de ce Royaume sont déjà arrivez , consistans en 70. très beaux Chevaux , & 40. Domestiques : S. Ex. qui est attenduë dans peu avec la Comtesse son Epouse , s'arrêtera quelques jours à *Venise* & à *Rome* ; elle aura , dit-on , une suite nombreuse & un train des plus magnifiques.

gnifiques. La foudre tomba dernièrement sur le Palais du Prince de Caserta , tua 6. personnes & en blessa 4. autres.

VI. *Florence*. Il tombe depuis plus d'un mois des pluyes continuelles en ce pays , & le 24. Octobre on commença des prieres publiques pour demander à Dieu le retour du beau tems , & on exposa dans l'Eglise des Religieuses de *St. Jacques* , l'Image miraculeuse du *Crucifix* qu'on y conserve. Le Comte de Caimo Envoyé extraordinaire de l'Empereur , est revenu de *Milan* ; le 31. S. A. R. nomma les nouveaux Gouverneurs de ses Places , dans lesquelles on renouvela aussi les Magistrats ; & le 12. Novembre le Chevalier Jean Cosme Figliuzzi fut chargé de porter , avec les ceremonies usitées, au Résident du Roi de la *Grande Bretagne* , la réponse du Grand Duc à la Lettre que S. M. Britannique lui écrivit dernièrement , sur les complimens de félicitation que lui a fait le Chevalier Riccardi à *Londres* , de la part de S. A. R. Le Pape a demandé la Mitre de *St. Antonin* , qui a été Archevêque de cette Ville , & qui étoit conservée avec les os de ce Saint , dans l'Eglise de *St. Marc des Dominicains* : Mr. Salviani partit le 3. pour l'aller porter à *Rome*.

VII. *Venise*. Plusieurs Vaisseaux qui sont en *Istrie* ne peuvent venir dans ce Port à cause du mauvais tems qui continuë. On apprend par des Bâtimens venus de *Cefalonie* , qui ont relâché à *Corfou* , qu'ils ont laissé dans ce dernier Port le Provediteur de la Flotte avec toutes les Galeasses & les Vaisseaux de guerre ; que Mr. Diedo Provediteur general de mer , se tenoit encore à *Sainte Maure* avec les Galeres , & qu'on jouïssoit d'une parfaite santé en ces quartiers. Le 18. le Comte de Harrach nouveau Viceroi de *Naples* , & la Comtesse son Epouse arri-
verent de *Vienne* avec une suite très-nombreuse ; S.
Ex.

Ex. alla descendre à l'Hôtellerie du *Lion blanc*, où la Regence lui envoya le regal ordinaire, consistant en poisson, confitures, cristaux, liqueurs exquisés, & autres rafraîchissemens, dans des bassins, qui y furent transportez dans trois Barques, & les porteurs furent largement recompensez par Son Excellence. Le Marquis de Monteleon Ambassadeur extraordinaire d'*Espagne*, occupe à present le Palais qu'il a loüé sur le grand Canal, & fixe ici sa résidence. Le Cardinal Querini Evêque de *Bresce* est parti pour la Cour de *Rome*. Le 22. le Comte de Harrach partit aussi pour continuer son voyage de *Nables*.

VIII. *Milan*. Les grands chemins de cet Etat sont remplis de voleurs depuis quelque tems, ce qui les rend presque impraticables. Le General Dom Jean Simon de Melgar de Cabriera, Espagnol, a été transferé de *Vienne* dans le Château de cette Ville, où il restera, dit-on, prisonnier le reste de ses jours : Nous parlâmes de ce Seigneur dans le Journal du mois de Novembre dernier, & du sujet de sa disgrâce. Le Comte de Daun Gouverneur general de ce Duché, est de nouveau incommodé de la goutte.

IX. *Genes*. On croit que le Prince Hereditaire de *Modene* & la Princesse son Epouse passeront ici l'hyver ; L. A. S. étant venus loger dans un magnifique Palais qu'elles ont loüé en Ville, & ayant quitté celui qu'elles occupoient au Fauxbourg de *St. Pierre d'Arenne*. La bruit couit que ce Prince sera fait Generalissime des forces Navales de cette Republique avec 50. mille livres d'appointemens par an, & que le Duc Regnant son Pere avoit eu dessein de remettre la Regence de ses Etats à la Princesse sa fille aînée ; mais ce ne sont en effet que des bruits qui se répandent, & auxquels il n'y a aucune apparence de fondement. Le 10. tous les Anglois

glois qui se trouvoient en cette Ville , firent de grandes réjouiſſances à l'occafion de la naiſſance du Roi de la *Grande Bretagne* , & les Bâtimens qui étoient en rade firent diverſes décharges de leurs Canons. Le 19. on lança à l'eau du Chantier de *Saint Pierre d'Arenne* , un Vaiſſeau de guerre de 60. pieces de Canon.

X. *Livourne*. L'Escadre Hollandoiſe commandée par le Contr'Amiral Grave , qui arriva dernièrement ici de *Tripoly* , faiſoit état d'en partir le 8. Novembre pour retourner dans ſes Ports.

XI. *Suiſſe*. La Regence de *Geneve* , à la ſollicitation de la Cour de *France* , a défendu à tous les Imprimeurs de cette Ville , de ne plus imprimer aucun ouvrage concernant l'affaire de la Conſtitution *Unigenitus*. Le différend entre le Canton de *Lucerne* & le St. Siege , ſubſiſte touſjours , & cette Regence eſt menacée d'une Bulle d'excommunication , dont on voit même déjà des copies ; mais les autres Cantons Cath. Romains , ayant , dit-on , écrit au Pape une Lettre en ſa faveur , on eſpere que S. S. y aura quelque égard. Les Deputez de ce Canton ayant depuis peu renouvelé à *Schwiz* l'Alliance avec les habitans des Vallées , ſont revenus à *Lucerne* , & on prétend que ces habitans & les Cantons Catholiques Romains ſont convenus de ſe fournir réciproquement des Troupes en cas de beſoin. Le Marquis de Bonac Ambaſſadeur de *France* , donna dernièrement à *Soleure* une magnifique fête à l'occafion du rétabliſſement de la ſanté du Roi ſon Maître. On remarque que les Couriers extraordinaires qui avoient accoutumés d'aller de *Vienne* à *Madrid* , & de *Madrid* à *Vienne* par *Genes* , paſſent à preſent tous par la *France*.

ARTICLE I V.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **F**ontainebleau. Les allarmes que cauoit la petite verole dont le Roi a été attaqué, sont à présent dissipées par son entière & parfaite guerison, & on est d'autant plus rassuré, qu'on espere que ce jeune Monarque sera delivré pour toujours d'une maladie dont presque personne n'est exempt, & qui a souvent des suites si funestes. Le 7. Novembre S. M. s'habilla pour la premiere fois, & alla entendre la Messe dans la Chapelle du Château. Le Cardinal de Fleury a envoyé des ordres à tous les Ministres François qui résident dans les Cours étrangères, de les informer du rétablissement de la santé du Roi, & les Medecins qui avoient été appelés en consultation, ont été renvoyés largement gratifiés & recompensés. Le soin particulier que la Reine a eü de S. M. pendant sa maladie, a beaucoup augmenté sa tendresse pour elle, & l'affection des Sujets; & comme cette Princesse n'a pas voulu permettre que le Roi ait été saigné, nonobstant l'usage & l'avis des Medecins, on ne saigne plus à present en ce Pays pour la petite verole, & la mode en est passée. Le Roi s'en est bien trouvé, cela décide la question, & il faudra bien que la Faculté s'y conforme en dépit de *Galien* & de ses partisans; puisque la mode décide ici souverainement de tout. On travaille à Fontainebleau, à Versailles, à Paris & dans les principales Villes du Royaume, à de grands préparatifs pour des réjouissances publiques, & on a ordonné par tout des prieres, en actions de graces de la convalescence de S. M. Le Mandement que le

des Princes Ec. Janvier 1729. 51

Le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, a fait publier dans son Diocèse, est conçu en ces termes.

LOUIS-ANTOINE DE NOAILLES, &c.
Salut & benediction. C'est avec les sentimens de la plus vive joye, & de la plus sincere reconnoissance envers Dieu, que nous vous annonçons aujourd'huy, mes très chers Freres, l'entiere & parfaite guerison du Roy; Dieu qui fait éclater depuis si long-tems les marques visibles de sa protection sur ce grand Royaume, vient de nous en donner une bien précieuse, en conservant une santé si chere à ses Peuples, & si necessaire à toute la France. Sa Majesté est guerie, & nous avons tout lieu d'esperer qu'Elle est delivree pour toujours d'une maladie dont presque personne n'est exempt, dont les suites sont souvent si funestes, & dont la seule crainte Nous causoit des allarmes continuelles.

Notre Monarque plein des sentimens de Religion; qu'une éducation Chrétienne lui a inspirée, reconnoît à qui il est redevable de sa guerison; semblable au pieux Ezechias, le premier usage qu'il veut faire de sa santé, est de benir & de louer celuy qui la luy a rendue, & de faire chanter des Cantiques d'action de graces dans la Maison du Seigneur; Sa Majesté convaincuë de l'amour tendre & de l'attachement inviolable de ses Sujets, exige que vous luy en donniez un témoignage selon son cœur, en remerciant pour Elle l'Arbitre de la vie & de la mort, celui qui décide souverainement du sort des Princes, comme des autres hommes, qui frappe & qui guerit comme il luy plaît.

Que le Troupeau s'unisse donc à son Pasteur, pour assister à la Messe solemnelle que nous celebrerons dans notre Eglise Metropolitaine, & qui sera ensuite celebrée

brée dans toutes les Eglises de notre Diocèse, pour marquer à Dieu toute l'étendue de notre reconnoissance, encouragez par les graces de Dieu, & par le bienfait signalé qui vient de nous être accordé, demandons avec confiance, que le Seigneur prolonge la vie du Roi, au delà des années & des plus longs Regnes de ses Peres, qu'il vive ce Prince Auguste, pour maintenir dans son Royaume la Foi, & le culte de Dieu, qui s'y sont toujours conservés purs depuis la fondation de la Monarchie; qu'il consume & qu'il perfectionne le grand Ouvrage de la Paix de l'Eglise, qui est l'objet de son attention, & qu'il a bien voulu nous promettre d'appuyer de son autorité; que la sagesse continuë de presider à ses Conseils pour entretenir la Paix de l'Europe, & pour assurer par l'équité de ses Loix la tranquillité de ses Peuples; qu'il leur procure l'abondance & toute sorte de biens; qu'il fait à jamais la ressource du Pauvre & le Pere de l'Orphelin, & redoublons nos prieres pour obtenir de Dieu un Dauphin, qui puisse remplir toutes nos esperances, & tous les desirs du Roi.

A ces Causes, après en avoir conféré avec nos venerables Freres, les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Eglise Metropolitaine, nous celebrerons Dimanche prochain septième du present mois de Novembre, une Messe solennelle dans notredite Eglise en action de Graces de la parfaite guerison du Roi; Ordonnons que le Dimanche suivant, il sera dit à la même intention une Messe solennelle dans toutes les Eglises de cette Ville & Fauxbourgs, comme aussi que la Colleté pro Rege par nous ordonnée le vingt-sixième du mois passé, continuëra d'être dite à toutes les Messes qui seront celebrées jusqu'au premier Dimanche de l'Avenz prochain exclusivement. S I M A N D O N S &c. Donnë à Paris en notre Palais Archiepiscopal le cinquième Novembre 1728.

II. On n'est gueres mieux informé ici qu'ailleurs de ce qui se passe au sujet des Négociations de paix, quoique les Conférences continuent de s'y tenir entre les premiers Ambassadeurs Plenipotentiaires de l'Empereur, des Rois de *France* & de la *Grande Bretagne*, & de L. H. P. les Etats Generaux des *Provinces-Unies*. Les Ministres des autres Puissances qui sont à *Soissons* s'y tiennent dans l'inaction, & s'occupent de fêtes & de plaisirs, & les affaires se traitent de toutes parts avec un secret impenetrable. On voit cependant quelques Copies du premier projet de Treve qui a été dressé à *Fontainebleau*, & qui, comme nous l'avons rapporté dans nos précédens Journaux, n'a pas été accepté par la Cour de *Madrid*; mais comme cette piece pourra servir de base & de fondement aux Traitez qui pourront intervenir dans la suite, on sera, je pense, bien aise de le trouver icy. On ne sçait rien des additions qui y ont été faites depuis, & qui, à ce que l'on prétend, n'ont pas été mieux reçûes que le projet; du moins, S. M. Catholique n'y ayant encore fait, que l'on sache, aucune réponse positive. Voyez ce que nous en avons dit à l'Article d'*Espagne* de ce Journal.

Copie du premier Projet de Treve, tel que l'on prétend avoir été dressé & proposé. On le trouve dans les nouvelles d'*Allemagne* & dans quelques Journaux de *Londres*.

Toutes les Puissances qui ont fait signer les Préliminaires à Paris le dernier Mai 1727, & à Vienne le 13. Juin de la même année, ayant envoyé leurs Ministres respectifs à *Soissons*, pour travailler à l'affermissement de la Paix, & chercher les moyens les plus courts & les plus utiles pour y parvenir,

C lesdits

lesdits Ministres sont convenus, sçavoir au nom de
... des Articles suivans.

1. Il y aura, en consequence du present Traité une bonne harmonie, une amitié sincere & une parfaite cessation d'armes, entre toutes les Puissances contractantes.

2. Les Traitez d'Utrecht, de Rastad & de Bade, celui qui fut conclud à la Haye en 1717. la Quadruple Alliance, les Traitez conclus avant 1725. & les Articles & les Conventions signées depuis au Pardo, serviront de base & de fondement au present Traité. Toutes les Puissances contractantes déclarent qu'elles confirment, en tout ce qui les regarde en particulier, lesdits Traitez & tous les Articles auxquels il ne sera pas expressement derogé par le present Traité, comme si ces Traitez & ces Articles étoient repetez ici mot à mot; lesdites Puissances Contractantes promettant de ne faire, & de ne permettre pas qu'on fasse directement ou indirectement, rien de contraire à la teneur desdits Traitez.

3. Sa Majesté Imperiale, étant induite par les mêmes motifs qui l'ont engagée à suspendre pour 7. ans & par le premier Article des Préliminaires, l'Oëtroi qu'elle avoit accordé à la Compagnie d'Ostende, & voulant donner une nouvelle preuve de son amour pour la Paix & de l'amitié qu'elle a pour les Provinces-Unies, proroge & continuë la suspension dudit Oëtroi pour autres... Années, outre les 7. spécifiées dans les Préliminaires, pendant lequel tems on s'efforcera dans les Cours des Puissances Contractantes, d'éloigner tous les obstacles qui pourroient troubler la bonne harmonie & la parfaite correspondance. entre Sa Majesté Imperiale & les Etats Generaux des Provinces Unies.

4. Toutes les Puissances Contractantes ayant fait de serieuses reflexions sur la necessité qu'il y a de conserver la tranquillité dans le Nord & dans la

Basse-Allemagne, & ayant remarqué que cette partie de l'Europe ne jouïroit point d'un calme parfait, tandis que certaines plaintes & certaines pretentions, qui, appuyées par des Puissances considerables, peuvent servir un jour à cacher de plus grandes vûës, seront encore à regler; elles ont jugé qu'il étoit de là dernière importance, d'examiner suivant ses principes, les differends qui subsistent entre le Roi de Danemarck & le Duc de Holstein, par raport au Duché de Schleswich. C'est pourquoy on est convenu par le present Article, qu'il sera nommé des Commissaires pour chaque Partie interessée, pour examiner & terminer ce differend à l'amiable. Ces Commissaires s'assembleront pour cela à Hambourg, au plus tard dans trois mois, & tous les Alliez s'uniront, s'il est necessaire, pour conserver la tranquillité du Nord, & pour prévenir ou empêcher les hostilitéz.

5. Les Ministres de Sa Majesté Très-Chrétienne, & de Sa Majesté Britannique, & de Leurs Hautes-Puissances, ayant prétendu qu'il y a dans le Traité de Commerce conclu à Vienne le... plusieurs Clauses contradictoires aux articles de plusieurs Traitez de Commerce conclus avant 1725., & par consequent confirmez ci-dessus, en vertu desquelles Clauses les Sujets de Sa Majesté Imperiale, pourroient prétendre d'être plus favorablement traitez que ceux de Sa Maj. Très-Chrétienne, de Sa Majesté Britannique & de Leurs Hautes-Puissances, les Ministres de Sa Majesté Catholique ont déclaré & déclarent par ce present Article, que le Roi d'Espagne n'a jamais prétendu accorder par le Traité de Vienne, aucuns Privileges contraires aux Traitez confirmez ci dessus, ni accorder aux Sujets de S. M. Imp., de plus grands avantages que ceux dont jouïssent les autres Nations par raport à leur Commerce; S. M. I. ratifiant pour ses Sujets ladite Declaration faite au nom de Sa Majesté Catholique.

6. De plus il a été arrêté entre S. M. I. d'une part, & le Roi de la Grande-Bretagne & les Etats-Generaux de l'autre, qu'en consequence de ce qui a été stipulé par le Traité de la Barriere, on conviendra au plutôt d'un Tarif entre les Habitans des Pais Bas-Autrichiens, & les Sujets du Roi d'Angleterre & de la Republique d'Hollande; qu'on nommera sans aucun délai des Commissaires pour regler ledit Tarif, & qu'ils s'assembleront a Bruxelles au tems qui sera marqué. Lesdites Parties sont convenues de fixer le terme de deux ans, pour regler ledit Tarif.

7. Pour ce qui regarde les Grieffs qu'on prétend être journellement commis dans le Commerce aux Indes & ailleurs contre la teneur des Traitez generaux de Commerce conclus entre l'Angleterre & l'Espagne, & de divers Privileges & Oëtrois particuliers, on a jugé que cet examen prendroit trop de tems, parce qu'il engageroit à des recherches qui prolongeroient trop la durée du Congrès. En consequence dequoi on est convenu qu'il sera nommé de part & d'autre & dans l'espace de trois mois, à compter du jour de la Signature du present Traité, des Commissaires qui s'assembleront à . . . examineront les Grieffs à l'amiable & de bonne foi, & tâcheront de retablir (s'il y a été donné quelque atteinte) les affaires du Commerce dans les Indes & en Europe, sur le pied des anciens Traitez, par lesquels le Commerce avoit été réglé.

8. On nommera aussi des Commissaires de la part de S. M. Très-Chrétienne, de Sa Maj. Catholique, & des Etats Generaux, pour examiner tous les Grieffs quels qu'ils puissent être, sans aucune exception, que lesdites Parties interessées auroient à proposer par rapport au Commerce ou à la restitution des Vaisseaux pris ou saisis. L'examen des choses stipulées dans le
present

present & dans le précédent Article, n'excedera point le terme de deux ans.

9. Mais si pendant ledit espace de ... ans, on fait ou commet, sous quelque prétexte que ce puisse être & contre la teneur du present Traité, quelque chose qui done occasion à des troubles & à des hostilités, ou qui interrompe en quelque maniere la possession & l'exercice du Commerce des Puissances Contractantes, sur le pied des Traitez & des Conventions faites avant 1725., & confirmé par le present Traité, toutes lesd. Puissances Contractantes, même pendant l'examen fait en consequence du 7. & du 8. Article de ce Traité, s'uniront pour empêcher unanimement toutes les Hostilités, & faire reparer les dommages qu'elles pourroient avoir causé.

10. Dans le present Traité, seront comprises toutes les Puissances Contractantes, ou invitées à y accéder, sçavoir les Rois de Suede, de Dannemarc, & de Prusse, le Czar de Moscovie, le Duc de Holstein, le Land-Grave de Hesse-Cassel, l'Electeur de Baviere & l'Electeur Palatin, les Parties Contractantes se reservant la liberté d'y comprendre dans la suite d'autres Princes & Etats, selon qu'elles en conviendront entre elles.

Les Députez de Tunis partent pour retourner en leur pays, ayant pris congé de L. M. & executé toutes les conditions stipulées par le Traité conclu avec cette Regence. Le Roi leur a donné à chacun une chaîne & une médaille d'or, avec les portraits de L. M. & toutes les personnes de leur suite ont aussi reçu des presens. On compte que la dépense de ces Députez qui ont été défrayés aux dépens de la Cour pendant plus d'un an qu'ils ont séjourné dans le Royaume, monte à 500. livres par jour.

III. Le Roi n'a aucun ressentiment de sa dernière maladie,

maladie, & n'aura au visage que trois marques de petite verole, qui sont presque imperceptibles. Le 8. la Reine accompagnée du Duc d'Orleans, des autres Princes & Princesses du Sang, & des Seigneurs & Dames de la Cour, alla à l'Eglise Paroissiale, où l'Archevêque de *Vienne* celebra pontificalement la grande Messe, & le *Te Deum* y fut ensuite chanté par les Musiciens du Roi, en actions de grâces du rétablissement de la santé de Sa Maj. Le soir toutes les rues & les maisons de *Fontainebleau* furent illuminées, & on tira quantité de fusées & autres feux d'artifices. Le 11. le Roi prit une seconde médecine par précaution. Le 14. Sa Maj. monta à cheval pour la première fois, & alla avec une nombreuse suite prendre le divertissement de la chasse du Lievre. L'après midi on chanta encore le *Te Deum* dans la Chapelle du Château en présence de toute la Cour, & le soir on tira un très-beau feu d'artifice, dont la machine étoit placée devant le Cabinet de la Reine. Le Roi a fait un présent de mille Louis d'or en espèces aux Musiciens de sa Chapelle, & le Sr. Sylva, premier Médecin du Duc de Bourbon, a été honoré de la place de premier Médecin Consultant de S. M., avec une pension de 9000. l. Le Roi a envoyé à la Grande Duchesse de Toscane une tenture de douze pièces de Tapisseries, fabriquées aux *Gobelins*. La Princesse de Conti, troisième Douairière, ayant voulu séparer il y a quelques jours à l'*Isle-Adam*, deux chiens qui se battoient, fut morduë à la main, & pour prévenir les fâcheuses suites de cet accident, cette Princesse s'est allé baigner à *Dieppe* dans la Mer. Les Députés de *Tunis* sont partis : On dit que les Corsaires de *Salé* se sont joints aux Corsaires de *Tripoly*, pour courir sur les Bâtimens François, dont plus de 50. ont déjà été pris depuis le Bombardement de cette dernière Ville,

Ville : mais qu'une Escadre que l'on prépare à *Toulon* & à *Marseille*, pourra bien les aller visiter une seconde fois au Printems prochain, sous les ordres de Mr. du Guay Trouain. On travaille à un chemin entre ce Château & celui de *Versailles*, qui sera beaucoup plus commode & plus droit.

IV. Le Comte de Sintzendorff, premier Ambassadeur Plénipotentiaire de l'Empereur, ayant reçu dernièrement deux Exprés, l'un de la Cour de *Vienne*, & l'autre de celle *Madrid*, eut sur le champ une longue conference avec le Cardinal de Fleury, & le 9. S. Ex. eut aussi une Audience particuliere du Roi & de la Reine, dans laquelle elle prit, dit on, son Audience de congé de L. M., se proposant de retourner à *Vienne*, dès que le Courier qu'on doit dépêcher de *Madrid*, après l'arrivée du Duc de Bourbonville, sera arrivé. Le départ de ce Seigneur, dont la presence est si necessaire ici, & la reponse de S. M. Catholique sur les additions au projet de Treve qui lui ont été communiquées (*Voyez l'Article d'Espagne de ce Journal*) font juger que les affaires sont encore éloignées d'une conclusion ; mais on assure que S. Ex. reviendra dans quelque tems, & qu'elle ne fera qu'un très-petit sejour à *Vienne*. Mrs. Hop & Coflinga, Ambassadeurs Plénipotentiaires de L. H. P., retournent aussi à *Paris*, le premier y ayant fait louer un Hôtel dans le Fauxbourg *St. Germain*, où il fait état de passer l'Hiver. Les premiers Plénipotentiaires des autres Puissances en feront, dit-on, de même, sur ce que les négociations de Paix paroissent devoir trainer encore en longueur.

V. Voici une Lettre écrite par S. M. au Cardinal de Noailles, au sujet de son acceptation de la Constitution *Unigenitus*.

MON COUSIN,

LE Mandement que vous venez de publier, m'a donné une si sensible joye, que je ne puis m'empêcher de vous marquer moi-même le gré que je vous en sçai: J'ai toujours désiré ardemment que vous prissiez ce parti; mais je n'ai pas voulu vous en parler, pour vous en laisser toute la gloire. J'espere que Dieu benira la droiture de vos intentions, & que vôtre exemple ramenera tous ceux qui jusqu'ici se sont opposés à la paix; Vous pouvez en tout compter sur ma protection & sur ma sincere affection pour vous: Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ce 22. Octobre 1728. Signé,
LOUIS.

Son Eminence a envoyé aussi la Lettre circulaire suivante à tous les Evêques du Royaume, en leur adressant son Mandement d'acceptation, & pour leur déclarer en même-tems qu'elle n'a eu aucune part à la Déclaration du 24. Août dernier, qui paroit depuis peu sous son nom.

TE me hâte, Monsieur, de vous envoyer le Mandement que je viens de publier; je me flatte que vous verrez avec plaisir les preuves éclatantes que j'y donne, de ma plus parfaite union avec le St. Siege & l'Episcopat. J'ay supplié notre Saint Pere le Pape & Sa Majesté, de n'ajouter aucune foy à un Ecrit que j'ay appris se répandre dans le Public, & qui pourroit faire soupçonner la sincerité avec laquelle je parle dans mon Mandement; j'ay crû devoir vous en avertir; j'espere que vous me rendrez en cette occasion la justice que S. M. a déjà eu la bonté de me rendre, & que j'attens aussi avec confiance de S. S. Je profite encore avec empressement de cette occasion pour vous assurer de mes sentimens pour vous, avec
lesquels

des Princes &c. Janvier 1729. 41
lesquels, Monsieur, je vous honore toujours sincèrement. Donné à Paris le 30. Octobre 1728. Signé,
LOUIS-ANTOINE Cardinal DE NOAILLES,
Archevêque de Paris.

VI. Le 15. le Roi alla en Caleche se promener dans la Forêt pour prendre l'air : le 16. S. M. alla à cheval chasser le *Lievre*, & le 18. L. M. partirent pour retourner à *Versailles*. Elles s'arrêterent le 19. à *Petitbourg* chez le Duc d'Antin, & le 20. Elles arriverent en parfaite santé. Le lendemain le Roi & la Reine reçurent les complimens de toute la Cour, de la Duchesse Douairiere d'Orleans & des Princesses ses filles sur leur heureux retour, & le 23. des Députés du Parlement de *Paris*, des Cours Superieures, de l'Université & de l'Academie Française, eurent aussi l'honneur de complimenter le Roi sur le rétablissement de sa santé. Le Comte & la Comtesse de Thoulouse sont revenus à *Rambouillet*; le Cardinal de Fleury, après s'être arrêté un jour à *Paris*, & avoir rendu visite au Cardinal de Noailles qui le retint à dîner, s'est aussi rendu à *Versailles*, & tous les Ministres Plenipotentiaires qui étoient à *Fontainebleau*, se préparent d'aller passer l'hyver à *Paris*, où ils ont fait louer des Hôtels, pour être plus à portée de vaquer aux affaires. S. M. a disposé de l'Abbaye de *Royumont* en faveur du Cardinal de Polignac; celle de *St. Arnoult* de Metz; vacante par la mort de Mr. de Chazot premier President du Parlement de la même Ville, a été donnée au Neveu du Cardinal de Fleury; & la Lieutenance de Roi de *Béfort*, à Mr. d'Epinay, Lieutenant-Colonel du Regiment Royal. Les trois jeunes Princesses de *France* se portent parfaitement bien; le jeune Duc de Chartres est guéri de son indisposition, & la Princesse de
Conti

Conti est revenuë de *Dieppe* en parfaite santé. Le 26. le Comte de Sintzendorff partit pour *Soissons*, & un Courier de *Madrid* a apporté la nouvelle de l'arrivée du Duc de Bournonville à la Cour d'*Espagne* ; mais comme S. M. Catholique ne s'explique pas encore sur les Additions au projet de Treve qui lui ont été communiquées, le départ de S. Exc. pour *Vienne*, est, dit-on ; encore differé de quelques jours. Mrs. Stanhope & Walpole Ambassadeurs Plenipotentiaires du Roi de la *Grande Bretagne*, doivent aussi aller faire un tour à *Londres*. L'ouverture des Etats de *Languedoc* est fixée au 16. Decembre.

VII. On prétend mettre dans peu la Marine de ce Royaume sur le pied qu'elle a été du vivant du feu Roy Louis XIV. & le Comte de Thoulouse Grand Amiral de *France*, a ordre de faire pour cela toutes les dispositions nécessaires. Il en fera de même des Finances, & on travaille à de nouveaux arrangemens qui seront rendus publics par un Edit. Le Roi a reçu depuis peu les portraits en grand du Roi & de la Reine de *Suede* qui ont été placez dans les Appartemens dans des cadres magnifiques. Les Appartemens du Roi sont tendus de violet à *Verfailles*, & ceux de la Reine de noir, pour la mort de la Reine de *Sardaigne*. Le plan est dressé pour faire de nouvelles réparations à *Fontainebleau* ; on démolira la Galerie des Cent Suisses, & on y construira des appartemens pour le Roi & pour la Reine qui auront la vûë sur le parterre du *Tibre* ; on fera sous ces appartemens une espece de couroir, au bout duquel il y aura un grand Escalier, & le grand jet d'eau sur le parterre du Canal, sera renouvelé. Le parterre du *Tibre* sera orné de Statuës de marbre avec des jets d'eau ; on bârira le long de la murail du Mail, des Ecuries plus spacieuses, & ces changemens

changemens ne pourront être achevez que dans deux ans , pendant lequel tems la Cour n'ira , dit-on , pas à *Fontainebleau*. Comme la conclusion de la Paix trouve des obstacles auxquels on ne s'attendoit pas , le Roi de *Danemarck*, en execution des engagements qu'il a pris avec les Alliez d'*Hanover*, a , à ce que l'on assure, donné ordre de tenir prêts six Regimens de Cavalerie & 12. Bataillons de ses Troupes , avec 10. Vaisseaux de guerre & 4. Frégates , pour agir où il sera besoin ; La *Suede* paroît être dans la même disposition , & se tient armée par mer & par terre à tout événement. On a reçu par un nouvel Exprés de *Madrid* la nouvelle du rétablissement de la santé du Roi d'*Espagne* , & que S. M. étoit allé en ceremonie en rendre grâces à Dieu dans l'Eglise de *Notre-Dame d'Atocba*.

VIII. On a reçu de la Cour de *Russie* 60. medailles d'or , pour être distribuées aux Membres de l'Academie Royale des Sciences : elles ont été fabriquées à *Petersbourg* par ordre de la défunte Imperatrice *Catherine* , suivant l'intention de feu l'Empereur *Pierre I.* son Epoux , qui étoit Membre honoraire de cette Academie. Il y en a 20. pour les Academiciens honoraires d'une grosseur extraordinaire ; celles pour les Pensionnaires pesent chacune 7. Loüis d'or , & celles pour les Associez sont du poids de 4. Loüis d'or & demi. Le 26. le Roi disposa des Benefices vacans ; l'Abbé de *St. Jal* Grand Vicair de *Roüen* , a été pourvû entr'autres de l'Evêché d'*Uzez* ; l'Abbé de *Saleon* , Administrateur de l'Evêché de *Senax* , de celui d'*Agen* ; le Pere Faideau General des Carmes , de celui de *Digne* , & on dit que Mr. *Tencin* Archevêque d'*Ambrun* , aura l'Archevêché de *Bordeaux* , qui est d'un revenu beaucoup plus considerable. S. M. a aussi disposé de la Charge de Veneur du Bois de *Boulogne* ,

&

& du Gouvernement de *Chartres*, vacans par la mort de Mr. d'Armenonville, cy-devant Garde des Sceaux, en faveur du Comte de Morville son fils. On apprend que le 29. le Comte de Sintzendorff partit de *Soissons* pour la Cour de *Vienne* avec 50. Chevaux de relais, & que le 30. il fut suivi de 25. autres Chevaux avec le reste de ses Domestiques & de ses bagages; mais qu'avant son départ S. Ex. a fait esperer aux autres Ministres qu'elle seroit de retour dans deux ou trois mois. On croit qu'après le rapport qu'aura fait ce Seigneur à la Cour de *Vienne*, de l'état où il a laissé ici les Negotiations, on ne tardera pas à sçavoir quelle issue aura le Congrez. Le 2. Decembre le Roi alla chasser le Loup dans le Bois de *Boulogne*. Le Prince de Dombes est incommodé d'une chute qu'il fit dernièrement à la Chasse, & le Roi envoie tous les jours à *Clichy* sçavoir des nouvelles de sa santé. S. M. a donné au Curé de *St. Sulpice* de *Paris*, une partie du marbre qu'on a tiré de la Cascade de *Marly*, pour l'employer à l'ornement de son Eglise. Le Poëte le Roy qui étoit relegué à *Tours* pour une Satire qu'il avoit mise au jour, est rapellé.

IX. On assure que S. M. a écrit une Lettre au Roi d'*Espagne*, pour l'exhorter à accepter le projet de Treve avec les adaitions dont on a cy-devant parlé. La Cour a fait un fond de deux millions pour l'équipement de l'Escadre que l'on destine contre la Regence de *Tripoly*, & les ordres ont été envoyez en divers Ports du Royaume de presser cet armement. Le dessein est, dit-on, de ruiner entiere-ment cette Ville par les Bombes, & en cas qu'on y réussisse, de bâtir un Fort à l'embouchure du Port, pour tenir en bride les Corsaires. Les Evêques de *Troyes* & de *Montauban* qui, à l'exemple du Cardinal de Noailles, ont accepté la Constitution,

tion, sont arrivez icy; l'Evêque de *Grenoble* a aussi mis au jour une Lettre Pastorale, par laquelle il approuve celle des Evêques de *France* au Roi contre la Consultation des Avocats de *Paris*, & accepte les Actes du Concile d'*Ambrun* contre l'Evêque de *Senex*. L'Abbé Bauhiu, neveu du Marquis d'Angervillers Ministre des guerres, a pris possession de la Charge de Chancelier de l'Université de *Paris* dont il a été depuis peu pourvû. La Reine prend les bains par précaution, ce que S. M. continuera pendant neuf jours, & le 4. les Comediens François représentèrent à *Versailles* devant le Roi & la Reine, la Piece intitulée *La Princesse d'Elide*. Le Duc de Bournonville est attendu de *Madrid* pour le commencement du mois de Janvier.

X. *Paris*. On ne voit par tout que réjouïssances & démonstrations de joye depuis la convalescence du Roi : Le 11. après le *Te Deum* qui fut solennellement chanté dans l'Eglise de *St Jean en Grève*, on tira le magnifique feu d'artifice qui avoit été préparé devant l'Hôtel de Ville, au bruit de plusieurs décharges de l'Artillerie, & il y eut pendant la nuit par toutes les ruës des feux & des illuminations. Le 12. le Parlement reprit ses séances; la Messe qui se dit ordinairement à la rentrée de cette Compagnie, fut celebrée pontificalement dans la Chapelle du Palais par l'Evêque de *Beauvais*, & on y chanta ensuite le *Te Deum* en actions de graces du rétablissement de la santé de S. M. au concert d'une simphonie composée d'environ 300. tant voix qu'instrumens. Le 17. l'Université en corps fit la même chose dans l'Eglise de *S. Eustache* la Paroisse, où elle s'étoit renduë processionnellement, & tous les Corps, les Ministres, plusieurs Seigneurs de la Cour, le Controllieur general & les Receveurs generaux des Finances, se sont acquittez tour à tour
du

du même devoir ; & se sont distingués par de magnifiques fêtes qu'ils ont donné dans leurs Hôtels ; entr'autres les Ducs d'Antin & de Mortemar , les Marquis de Brancas & de Fenelon Ambassadeurs Plenipotentiaires , de S. M. au Congrès , & Mr. le premier President de Mesmes.

Le Contrôleur General des Finances presse l'exécution de l'Edit qui ordonne le remboursement des rentes sur l'Hôtel de Ville , par voye de Lotterie ; mais comme il se presente une Compagnie qui offre de faire ledit remboursement dans l'espace de vingt ans , sans qu'il en couste rien à la Cour , moyenant la permission d'établir des Monts de Pieté ou Banques , dans les principales Villes du Royaume , on travaille à examiner ce projet , que l'on doute néanmoins qui soit accepté. On parle de rembourser les Charges des Receveurs Generaux , & que plusieurs particuliers offrent à cet effet à Mr. le Contrôleur General des Finances , des sommes considerables à quatre pour cent d'interêt.

Le Cardinal de Bissy qui s'est reconcilié avec le Cardinal de Noailles , par l'entremise du Cardinal de Fleury , lui rendit le 18. une visite , & le Cardinal de Noailles alla le voir le lendemain. La Sorbonne & l'Université se sont assemblées plusieurs fois extraordinairement , sans pouvoir encore convenir d'une Députation pour feliciter Son Eminence sur son acceptation de la Constitution *Unigenitus* , la plus grande partie des voix s'étans toujours trouvées pour la négative. L'Evêque de *Castres* vient d'accepter la Constitution à l'exemple du Cardinal de Noailles , & a déjà fait publier son Mandement à ce sujet. Le 3. Decembre Son Em. rendit visite au Nonce du Pape.

Le 6. on fit dans l'Eglise Cathedrale de *Nôtre-Dame* le Service solennel pour le repos de l'ame de la Reine de *Sardaigne* , ayeule de S. M. Tous les Princes

des Princes &c. Janvier 1729. 47

Princes du Sang y assisterent, de même que les Cardinaux & autres Prélats qui se trouvoient en Ville, le Parlement & les Cours Superieures : Mr. le Duc d'Orleans y donna l'eau benite de la part du Roi ; & ce fut Mr. Poncet de la Riviere, Evêque d'An-gers, qui fit l'Oraison funebre. On prétend que le magnifique Mausolée qui avoit été fait pour cette ceremonie, coute à S. M. plus de 25. mille écus.

A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considéra-
ble en ALLEMAGNE, depuis
le mois dernier.*

I. **C**E qui se négocie depuis plus d'une année à la Cour de Prusse paroît intéresser serieu-sément celle-ci : On ne doute pas que celle de Saxe ne soit aussi engagée dans cette affaire, vû la parfaite intelligence qui regne entre L. M. Polo-nois & Prussienne ; & le General Comte de Secken-dorff, Envoyé de l'Empereur, qui conduit toute cette negociation à Berlin, la pousse avec vigueur. Les Exprés qui arrivent presque toutes les semaines ici, de la part de ce Ministre, donnent lieu à de frequens Conseils qui se tiennent ; mais on en ignore les résolutions ; c'est un secret reservé aux Pui-sances interessées, & c'est au tems à dévoiler ce mystère. Tout ce que l'on peut entrevoir, est, que jamais l'Empereur n'a paru mieux disposé à concou-rir à l'établissement de la tranquillité generale, & que c'est de ce côté-là que ce grand Monarque porte toutes les attentions. Les liaisons avec la France sont des plus étroites ; & la droiture & le désinteressement avec lesquels les affaires se traitent

au Congrès de *Soissons* de la part de S. M. Imp. ; ne servent pas peu à rassurer l'*Europe* attentive à ce qui se passe dans cette assemblée. Les Ministres d'Angleterre sont vûs ici de fort bon œil ; & le Baron de Huldeberg, Envoyé Extraordinaire du Roi de la *Grande-Bretagne*, pour l'Electorat d'*Hannover*, eut le 2. Novembre Audience de l'Empereur, & ensuite de l'Imperatrice, qui lui firent un accueil de plus gracieux. Le Comte de Harrach est enfin parti pour aller se mettre en possession de sa Viceroyauté de *Naples*, après avoir pris congé de l'Empereur & de toute la Cour ; ses Equipages sont des plus magnifiques, & ont, dit-on, coûté plus de cent mille florins d'*Allemagne* : Le Comte son fils qui est Envoyé de *Bohème* à la Diète de *Ratisbonne*, a été honoré du titre de Conseiller Privé. Le Prince Emanuel de Portugal, a mandé les Domestiques qu'il avoit laissés ici, & on croit que S. A. R. fera désormais sa résidence à *Genes*.

II. Le 4. fête de St. Charles, dont l'Empereur porte le nom, cet Auguste Monarque reçut les complimens de toute la Cour : L. M. Imp. dînèrent ensuite en public avec les Serenissimes Archiduchesses, & le soir Elles virent la representation du nouvel Opera de *Mitridate*, dont la fin, qui a du rapport à la conclusion de la Paix, est des plus ingénieuse. Ce jour-là des Députés des Etats d'*Hongrie*, qui s'étoient rendus ici de *Presbourg*, eurent aussi l'honneur de complimenter S. M. à l'occasion de sa fête : Ce fut l'Evêque d'*Agria*, qui porta la parole ; & qui fit la Harangue dont voici la traduction.

TRE'S-AUGUSTE EMPEREUR, &c.

IL y a long tems que les fideles Etats & les Ordres
de votre Royaume Heriditaire de Hongrie, as-
semblez

des Princes &c. Janvier 1729. 49

semblez à la Diette de Presbourg, auroient souhaité du plus profond de leur cœur, d'adorer, pour ainsi dire, dans la très-Auguste & Sacrée Personne de V. M., avec toute la Veneration dûë par des Sujets, non seulement leur Roi Hereditaire, & leur très-clement Seigneur, mais aussi le Pere le plus cheri de la Patrie, des Etats & de nous tous; mais la situation des affaires publiques du Roi & du Royaume, & en particulier le service de V. M., ne leur ayant pas permis de se rendre ici eux-mêmes, ils nous ont choisi, en qualité de Députez, pour nous prosterner aux pieds de V. M., lui témoigner en leur nom, leur fidelité la plus cordiale, & la plus sincere, & lui declarer avec la plus profonde soumission, qu'ils la felicitent de ce que Vôtre Sacrée Majesté; étant heureusement de retour de ses Ports de Mer, celebre dans sa Residence le très-glorieux jour de la Fête de son nom. Nous prions tous, tant en general qu'en particulier, le Très-Haut, qu'il permette que V. M. survive ce jour par un cours nombreux d'années, remplies de toutes sortes de prosperitez & de toute consolation, tant spirituelle que temporelle, à la confusion de ses ennemis, & pour le bonheur de ses Royaumes, Provinces, & Sujets, & en particulier de son Royaume Hereditaire de Hongrie. C'est dans cet esprit, que les Etats & les Ordres du Royaume de Hongrie, prosternez aux pieds de la Divine Majesté, ne cesseront de la prier qu'Elle exauce leurs Vœux les plus ardents, & qu'il lui plaise accorder à V. M. toutes sortes de biens, & une Succession de posterité tant desirée. Ils supplient V. M. qu'Elle daigne accepter leurs affections les plus soumises, comme provenant d'un cœur fidele & sincere, & d'être tellement persuadée de leur desir à servir V. M. avec toute la fidelité, constance & obéissance, que jamais ils ne cesseront d'en donner des marques;

non seulement par des Subsidés, mais aussi en repandant en toute occasion leur sang, en prodiguant leurs vies, & en faisant voir leur fidelité pour Vôtre Majesté, leur Roi Hereditaire: leur prompte obéissance pour leur très-clement Souverain, & leurs affections sinceres pour le Pere de la Patrie, des Etats & de nous tous. L'unique chose qu'ils desirent, & dont ils suplient V. M. c'est qu'Elle daigne regarder d'un œil de clemence le Royaume de Hongrie, ruiné par les Guerres depuis près de 2. Siecles, & qui n'a commencé à respirer que sous le Gouvernement de V. M., de le mettre dans son Sein Paternel, comme étant son Heritage & celui de sa Posterité, & d'accorder sa Protection à vos fideles Etats & Ordres du Royaume, & à nous qui en sommes les moindres, & qui sommes ici aux pieds de Vôtre Majesté.

Non-obstant ces protestations, la constante opposition desdits Etats à ne pas consentir au démembrement d'une partie de ce Royaume, pour être réunie à la *Basse-Autriche*, occasionne de frequentes délibérations entre les Ministres. Le 8. l'Empereur accompagné du Prince Héreditaire de *Lorraine*, alla prendre le divertissement de la chasse du Sanglier à *Stockreau*, de l'autre côté du *Danube*; S. M. coucha à *Cooten-Newbourg*; & revint le 9. au Palais Imperial.

III. Les dernieres Lettres qu'on reçoit de *Constantinople*, confirment que la peste recommence à y regner, mais qu'elle n'y faisoit pas de si grands ravages qu'auparavant: que le Grand Seigneur n'avoit pas quitté son Palais; que les Ministres des Puissances Chrétiennes se tenoient toujours dans les Hôtels qu'ils occupent dans le Fauxbourg de *Pera*, où la maladie contagieuse ne s'est pas communiquée, & que la Garnison étoit campée hors

mille florins, jusqu'à l'année 1730. cent mille florins d'extraordinaire pour l'année 1729., & cent mille florins pour être employés à acquitter les dettes de l'Etat. Le 19. fête de Ste. Elizabeth, dont l'Imperatrice porte le nom, la Cour fut fort nombreuse & magnifique au Palais Imperial: L. M. dînerent en public, & le soir la Famille Imperiale soupa dans l'Appartement de l'Imperatrice Regnante. Le 22. il y eut Conseil d'Etat, & le 23. l'Empereur alla, accompagné du Prince Hereditaire de Lorraine, chasser le Sanglier à *Mansword*. S. M. a donné au Baron d'Imbsen, Secetaire du Cabinet, une Seigneurie en *Hongrie* de la valeur de 200. mille florins. Le Prince Joseph de Lichtenstein est allé à *Breslaw*, en qualité de premier Commissaire de l'Empereur, présider à l'Assemblée des Etats de *Silesie*, dont l'ouverture est fixée au 22. Decembre; & on parle toujours du voyage de l'Empereur à *Ratisbonne*, pour le printems prochain.

V. On voit des copies du dernier Relc: it qui a été envoyé à *Presbourg* au Comte de Kinski, premier Commissaire de S. M. Imp., pour le communiquer aux Etats de *Hongrie*: Cette piece qui a été rendue publique, porte en substance, que

„ l'Empereur a appris avec beaucoup de déplaisir que

„ les difficultez que ses fideles Etats de *Hongrie* ont

„ aportées jusqu'à present aux propositions qui leur

„ ont été faites de la part de S. M. I. par les Commis-

„ saires, quoiqu'elles n'ayent pour but que le main-

„ tien de l'Autorité Imperiale, la conservation de

„ la tranquillité du Royaume, & sa défense contre

„ toutes sortes d'ennemis, sans préjudicier en rien

„ aux prérogatives des Etats: que S. M. Imp. leur

„ donne du tems jusqu'au 10. Decembre pro-

„ chain, pour déliberer sur lesdites propositions,

„ dans l'esperance qu'ils apporteront les facilités

„ nécessaires pour empêcher que la Diette ne se
„ separe infructueusement, & qu'au cas que la
„ Diette n'ait pas le succès qu'on en attend, ceux
„ qui se seront opposés aux volontés & aux bons
„ desseins de S. M. Imp., seront responsables des
„ mauvaises suites &c.

Le 26. les Commissaires à la Diette des Etats de *Hongrie*, qui étoient venus à *Vienne*, pour assister à quelques conférences sur les affaires de ce Royaume, retournerent à *Presbourg*, avec la dernière résolution de l'Empereur; & on assure qu'entre les demandes que S. M. Imp. leur fait, il s'agit d'un subside extraordinaire de 200. mille florins. Mr. Lanczinski, Ministre du Czar, a de fréquentes entrevûes avec ceux de l'Empereur, & on prétend que S. M. fait son possible pour procurer un accommodement entre la Cour de *Russie* & celle de la *Grande-Bretagne*. Le bruit court qu'on a insinué aux Etats Héreditaires de Sa Majesté en *Allemagne*, qu'à l'avenir ils seront exemts de fournir des recrûes pour les Régimens Imperiaux, moyennant une certaine somme fixe qu'ils seront tenus de payer à la Caisse des Guerres.

VI. Le 30. l'Empereur celebra la fête de St. André, Patron de l'Ordre de la Toison d'or, avec beaucoup de solemnité, & avec tous les Chevaliers dudit Ordre qui se trouvoient en Ville. On a reçu avis du départ du Comte de Sinzendorff de *France*; que S. Ex. alloit en passant exécuter une Commission à la Cour de *Lorraine*, & qu'elle faisoit état d'arriver à *Vienne* le 10. Decembre: Ce Seigneur y est attendu avec la dernière impatience; aparemment pour prendre les mesures les plus convenables pour faire réussir le projet de Treve qui est sur le tapis. L'Empereur vient d'envoyer ordre à son principal Commissaire à la Diette

de *Ratisbonne*, de déclarer aux Députés des Electeurs & Princes de l'Empire, que son intention est de remettre les affaires de Religion sur le pied des Traités de *Munster* & d'*Osnabruck*, & d'indiquer un endroit où ils enverront leurs Ministres, pour terminer tous les differends qui se sont émus à ce sujet. Le Prince Leopold de *Holstein Wicfenbourg* est revenu de ses terres en *Moravie* avec la Princesse son Epouse. Le Comte Etienne de *Kinski* est attendu de *Prague*; & on dit toujours que ce Seigneur sera envoyé à la Cour de *France*, en qualité d'Ambassadeur ordinaire de S. M. On paroît goûter ici l'offre que font quelques particuliers de fournir une somme considerable pour les Postes des *Pays-Bas Autrichiens*, à moins que le Prince de la *Tour* & *Tassis* ne veuille les conserver aux mêmes conditions. On mande de *Constantinople* qu'il ne meurt plus dans cette Ville que 1200. personnes par semaine de la peste, & qu'on espere qu'elle sera dans peu délivrée de ce fleau.

VII. *Ratisbonne*. On dit l'affaire de *Zwingenberg*, pour laquelle on s'est si fort intéressé ici, ajustée à l'amiable; ce Fief devant être restitué au Baron de *Gohler Ravensbourg*, conformément aux Decrets du Conseil Aulique; les prétentions du Comte de *Wieser*, par rapport à certaines améliorations, seront examinées par des Commissaires des deux Religions, nommés par l'Electeur Palatin, & en attendant elles resteront hypothéquées sur ledit Fief, sous l'Autorité Imperiale, & du consentement de l'Electeur comme Seigneur féodal.

VIII. *Berlin* Le Roi revint le 4. Novembre de *Dessau* à *Postdam*, & le 7. S. M. vint en cette Ville avec le Prince Royal son fils. Le 10. Elle repartit pour aller faire la revûe de quelques Troupes, dans le voisinage de *Brandebourg*, & le Com-

mande;

mandement de celles qui font dans l'*Ancienne Marche*, a été donné par S. M. au Prince d'*Anhalt-Defflaw*, qui est déjà General Major de les Armées, & auquel le Gouvernement de *Magdebourg* est aussi, dit-on, destiné. On ne voit que Couriers aller & venir de *Postdam* à *Dresde*, & de *Dresde* à *Postdam*. Comme les Polonois font des courtes sur le Territoire de la *Prusse* Brandebourgeoise, on a envoyé des ordres à la Régence de ce Pays, de leur courir sus, & de traiter comme vagabonds ceux qu'on pourroit arrêter. L'Abbaye de *Harword*, qui est à la nomination du Roi, & qui est vacante par la mort de la Sœur du Duc de *Courlande*, a été conférée à la Margrave Philippe de *Brandebourg*. Le Baron d'*Ilgen*, principal Ministre de S. M., vient de mourir.

IX. *Dresde*. Le Roi de *Pologne* est rétabli de l'imcommodité qu'il avoit à la jambe: S. M. dîna le 10. en public, & le 14. on chanta à cette occasion le *Te Deum* dans toutes les Eglises de cette Capitale. Le 15. S. M. partit avec une nombreuse suite, pour aller passer quelques jours à *Moritsbourg*. On est encore incertain du jour de son départ pour ses Etats de *Pologne*.

X. *Palatinat*. Il étoit survenu quelque difficulté qui avoit retardé l'évacuation du Fief de *Zwingenberg*, le Baron de Gohler ayant prétendu qu'avant toutes choses les Troupes Palatines fortiroient du Château; mais comme l'Empereur veut absolument que cette affaire soit terminée, la restitution a dû s'en faire le 24. Ce Pays, de même que les Duchés de *Bergues* & de *Quilliers* sont infestés de voleurs & de vagabonds, qui commettent des desordres inouis. L'Electeur qui est toujours à *Mansheim*, jouit à présent d'une bonne santé. On a
fait

fait une réduction considérable dans les Troupes de cet Electorat.

XI. *Cologne*. L'Electeur a fait un long séjour à *Neubaus*, & on ne dit pas quand S. A. S. E. reviendra à *Bonn*. Ce Prince a donné une Bague de diamans de prix au Baron d'Ampden qui lui a apporté le premier la nouvelle de son élection à l'Evêché d'*Osnabruck*; & le Comte de Plettemberg, son premier Ministre, qui a négocié cette affaire, a été gratifié d'une magnifique Tabatiere d'or enrichie de brillans, avec un Billet de change de 20. mille écus payable au porteur. Le 16. S. A. S. E. se trouva à l'ouverture des Etats de l'Evêché de *Paderborn*, & le 20. elle partit avec toute sa Cour, pour aller à *Munster* assister à la Diette des Etats du Pays, convoquée pour le 25.

XII. *Hannover*. Le 3. Decembre le Prince de Galles partit d'ici secrettement & avec peu de suite, sur les ordres que S. A. R. avoit reçus du Roi de la *Grande-Bretagne* son pere, de se rendre en *Angleterre*. On a été fort surpris du départ précipité & imprévu de ce Prince, & du mystère qu'on en a fait, personne n'en ayant été informé ici.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & dans le NORD, depuis le mois dernier.

I. *Pologne*. *Varsovie*. Sur l'avis qu'on a reçu de la convalescence du Roi, le Primat du Royaume a fait sçavoir par des Lettres circulaires à tous les Palatinats, d'envoyer leurs Députés à *Grodno* immédiatement après la fête de l'Epiphanie, auquel tems Sa Maj. fait état de s'y rendre de *Dresde*, pour se trouver

trouver à l'ouverture de la Diette generale des Etats de Pologne & de Lithuanie. On sentit ici au commencement de Novembre un froid rigoureux & excessif, mais qui s'est converti en dégel huit jours après. Le Grand General de l'Armée de la Couronne étant mort le 5. à *Leopold*, Mr. Poniatowski, Grand Trésorier, en a été fait General en Chef par *interim*; le Roi s'étant réservé de nommer à cet Emploi après la Diette. La Princesse Radzivil, Douairiere du feu Comte de Flemming, est arrivée de *Dresde*. Les Senateurs qui sont en Ville ont commencé à s'assembler & à tenir des conferences.

II. *Suede. Stockholm.* Le premier Novembre la Cour prit le deuil pour la mort de la Reine de Sardaigne. Le 3. le Prince George de Hesse-Cassel, frere de S. M., arriva à *Stockholm* venant d'*Allemagne*; le Roi avoit envoyé à la rencontre le General Freudensfelt avec divers Gentilshommes de sa Chambre, & S. A. S. étant allé descendre au Palais, où on lui avoit préparé un Apartement, y fut reçûe avec de grandes marques de tendresse par le Roi & la Reine: On croit que ce Prince passera ici le reste de l'Hiver. Le 16. le feu prit par accident dans la maison d'un faiseur de flambeaux, qui consuma en 24. heures que dura l'incendie, huit Palais & environ trente Maisons. Mr. Finck est attendu de *Londres* avec le caractere d'Envoyé extraordinaire du Roi de la *Grande Bretagne*, & ses Bagages sont déjà arrivés. Mr. Cedercreutz, Secretaire d'Etat, & Envoyé extraordinaire du Roi à la Cour de *Russie*, revint le 22. de *Moscow* par *Petersbourg* & *Abo* en *Finlande*, où il s'étoit arrêté quelques jours, & a rendu compte au Roi du succès de sa commission. Le 10. plusieurs Vaisseaux nouvellement construits dans la Rade de cete Ville, firent voile pour *Carelskroon*, où est le rendez-vous general des Forces navales

vales de ce Royavme ; & on se propose d'avoir au Printems prochain une nombreuse Flotte prête à mettre en mer. Le 25. le Roi accompagné du Prince George de Hesse-Cassel son frere, & d'une nombreuse suite de Noblesse, prit le divertissement d'une course de Traineaux sur les neiges, depuis cette Capitale jusqu'à *Drontzigholm*, où S. M. se tient encore actuellement. L'Evêché d'*Abo*, vacant par la mort du Docteur Veitten, a été conféré à Mr. Thammerlin : Le General Major Benner a été déclaré Grand Baillif de *Holland* ; Mr. Nugebauer, Chancelier de *Pommeranie*, & Mr. Palmerens a obtenu sa démission de la Charge de General Commissaire des Guerres, dont il conserve cependant le titre & le rang.

III. *Dannemarc. Copengague.* La liste la plus exacte des maisons & édifices ruinés par le terrible incendie dont nous fimes mention le mois dernier, ne se trouve monter qu'à 1697. & 6. Eglises, y compris même 39. maisons qui ont été abattues pour arrêter la fureur des flammes. On a transporté dans le plat Pays, & en partie dans les Isles de *Falster* & de *Funhen*, 399. pauvres familles, réduites à la dernière misere par ce funeste accident : On se propose de transporter encore dans d'autres Provinces ceux qui voudront s'y aller établir ; & la Cour a envoyé ordre aux Baillifs & Magistrats, de leur fournir en ces quartiers, au moins pendant l'Hiver, le logement & les vivres necessaires. S. M. a ordonné de rebâtir les Eglises, à commencer par celle de *Nôtre-Dame* ; d'élargir & d'aligner les ruës, & de rendre les maisons égales : on donnera à ceux qui perdront quelque chose de leur terrain, d'autres endroits plus spacieux pour y bâtir des maisons, en cas qu'ils le souhaitent. Le 10. Mr. Padwil, nouvel Envoyé extraordinaire du Roi de *Prusse*, est

une Audience particuliere de S. M. La Commission établie pour examiner & acquitter les Comptes de l'Armée, est finie, & il paroît que les Troupes ont été payées de ce qui leur étoit dû, jusqu'à la fin de l'année 1727. inclusivement. Il y a sous presse une Ordonnance pour réprimer le luxe des habits; & le Roi va, dit on, faire un tour à *Valloë*. Les collectes faites dans les différentes Provinces du Royaume, pour le soulagement des pauvres Habitans ruinés par le dernier incendie, montent déjà à plus de 300. mille rîsdales.

IV. *Moscow*. Le 17. Octobre le Comte de *Wratislaw*, Ambassadeur de l'Empereur, s'étant rendu au Palais avec Mr. le Fort, Envoyé extraordinaire du Roi de *Pologne*, S. Ex. fit la ceremonie de mettre au col du Czar le Collier de l'Ordre de l'*Aigle blanc* de la part de S. M. Polonoise; le Prince Jean Alexeovitz Dolgorucki, grand Chambellan de S. M. Czarienne, reçut aussi le même Ordre par les mains de ces deux Ministres, & il y eut ensuite un grand festin à la Cour, où les santés furent bûtes au bruit de plusieurs décharges de Canon. Le 23. le Czar entra dans sa quatorzième année, & cet Anniversaire fut célébré au Palais avec beaucoup de magnificence; il y eut un festin à 10. tables de 50. couverts chacune, & on tira le soir un très-beau feu d'artifice, après lequel il y eut de grandes illuminations, & un bal qui dura toute la nuit. Le 25. S. M. alla à la campagne prendre les divertissemens de la saison.

On assure que les Ministres de S. M. ont fait une convention avec celui de l'Empereur, en vertu de laquelle tout le Vis-argent & les Vins du cru de S. M. I. pourront entrer en *Russie*, sans payer aucun droit. On croit aussi que les Conférences du Comte de *Wratislaw* Ambassadeur de l'Empereur, avec le
Baron

Baron d'Osterman & les Ministres de Prusse & de Pologne , n'ont d'autre but que d'attirer cette Cour dans une Alliance conclüe entre ces Puissances , & que le Traité en est déjà même signé. S. M. étant informée que les Cartes de Russie , faites en 1716. & en 1720. sont défectueuses , a envoyé d'habiles Geometres dans toutes les Provinces de ce vaste Empire , pour en dresser de plus exactes. Le 8. Novembre S. M. revint de la campagne avec toute sa Cour. Le départ de ce jeune Monarque de cette Ville pour retourner à *Petersbourg* , est encore incertain ; on dit cependant qu'il est fixé au mois de Decembre , & que S. M. fera le voyage en traîneaux sur les neiges , qui sont tombées en abondance. On parle d'envoyer une Ambassade solennelle au *Mogol* , & la Caravane qui doit aller à la *Chine* , s'assemble à *Tobolski* Capitale de *Siberie*. Tout est en bon état dans l'*Ukraine* par les soins & la vigilance du General *Weisbach* , à observer les mouvemens des Tartares & des Cosaques.

V. *Petersbourg*. Le Contr'Amiral Breda arriva le 26. à *Petersbourg* avec le Corps de la défunte Duchesse de *Holstein Gottorp* , qu'il étoit allé recevoir à *Kiell* , à bord du Vaisseau de guerre l'*Elisabeth* ; il restera en dépôt au Palais , exposé sur un magnifique lit de parade , jusqu'au retour de la Cour de *Moscow* , après quoi il sera inhumé dans le tombeau Imperial. On travaille ici à de nouvelles montures , pareilles à celles des Troupes Allemandes , pour les Gardes du Corps & la Garnison de cette Ville , afin qu'elles soient en état de passer en revûe devant S. M. Les Vaisseaux Russiens qui sont allez trafiquer en *Espagne* , y ont débité si avantageusement leurs marchandises , que plusieurs Négocians & divers Seigneurs , ont fait un fond de 800. mille Roubles pour rendre ce Commerce

merce plus florissant. On fait de grands abbatris d'arbres pour pratiquer un chemin plus court & plus large de *Moscow* à *Petersbourg*, & on va augmenter jusqu'à dix mille les Ouvriers qui y sont employez. Le 4. Novembre on lança à l'eau 4. Galères, & on construit à *Cronsfloot* six nouveaux Vaisseaux de ligne & cinq Fregates. Les deux Secretaires du Knees *Menzikoff* ont été conduits prisonniers dans une Isle située près d'*Olonitz*, pour avoir entretenu correspondance avec leur Maître. On continue les levées de Troupes dans toute l'étendue de cet Empire, quoique les Regimens soient complets. La Regence a reçu ordre de laisser entrer désormais toutes les marchandises qui viendront des Etats de l'Empereur, sans payer aucun Droit.

VI. *Hambourg*. Le Comte de *Mersch*, Ministre de l'Empereur dans le Cercle de la *Basse Saxe*, est dangereusement malade. Le Magistrat paroît résolu d'envoyer une députation solennelle au Roi de *Danemarck*, pour prier S. M. de rendre sa bienveillance à cette Ville. On apprend que la Commission subdeleguée Imperiale dans le *Mecklembourg*, a reçu de nouveaux ordres du Conseil Aulique de convoquer les Etats de ce Duché à *Stornberg* pour le 8. Janvier prochain, afin d'y entendre la dernière résolution de S. M. Imperiale, au sujet de l'administration de ce Duché, dont le Prince *Loüis-Chrétien*, frère du Duc Regnant, refuse toujours de se charger.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
ANGLETERRE, en *HOLLANDE*,
 & aux *PAYS-BAS*, depuis le mois der-
 nier.

I. **L**ondres. Le 10. Novembre l'Anniversaire de la naissance du Roi qui entra dans la quarante-sixième année, fut célébrée avec tout l'éclat & la magnificence imaginables. La Cour fut des plus brillantes au Palais de *St. James*; la Noblesse, les Ministres d'Etat & étrangers s'y étant rendus en habits de fête, & les Chevaliers de la *Jarretiere*, du *Chardon* & de *Bath*, y parurent aussi en cérémonie. Sur le midi on fit une décharge générale du Canon de la *Tour* & du *Parc*, toutes les cloches des Eglises sonnerent, & le soir il y eut un grand Bal au Palais, avec des illuminations & des feux de joye dans tous les quartiers des Villes de *Londres* & de *Westmunster*. Le 13. le Roi fit la revûe dans *Hydeparc* du Regiment commandé par le Lord *Carpenter*; & ce jour-là Mr. *Grimaldi* Envoyé de la Republique de *Genes*, ayant executé sa Commission, prit son Audience de congé de S. M. & de la Famille Royale, se proposant de retourner dans peu à *Paris*. Le 15. on celebra a la maniere accoutumée l'Anniversaire de la naissance du feu Roi *Guillaume III.* de glorieuse memoire, & le 16. celui de la découverte de la conspiration des poudres. On va former la Maison du Duc de *Cumberland*, & le Roi a déclaré que les 22. Domestiques qui étoient ci-devant au service du feu Roi *George I.* & qui ne sont pas sur l'établissement de sa Maison; seront

feront pourvûs d'Emplois dans celle du jeune Prince. Les trois places vacantes dans l'Ordre de la *Farretiere* par la mort du feu Roi ; du Due d'*York* Evêque d'*Osnabrug* son frere , & du Comte de *Lincoln* , ne sont pas encore remplies.

II. Toutes les précautions qu'on a prises jusqu'à présent , n'ont pû arrêter les vols qui se commettent encore journellement tant à la Ville qu'à la campagne. Le 16. les Seigneurs de la Trésorerie s'étant assemblés , distribuerent de grosses sommes pour le service public. Les Directeurs de la Compagnie du *Sud* ont reçu la confirmation , que le Gouverneur de *Vera Cruz* a remis aux Facteurs de ladite Compagnie , le Vaisseau le *Prince Frederic* , avec sa Cargaison qui est estimée un million de livres sterlins , & deux Chaloupes qui avoient été prises par les Espagnols ; & on va faire partir pour la *Jamaïque* les deux Vaisseaux le *Sr. James* & le *Radeliff* , avec 200. hommes au-delà de leurs équipages , & beaucoup de provisions & d'agrets pour monter & ravitailler ce Bâtiment , afin de le mettre en état de revenir dans les Ports d'*Angleterre* ; cependant les Négocians de ce Pays se plaignent encore beaucoup du mauvais traitement qu'on fait à leurs Vaisseaux en *Espagne*. On mande de *Dublin* en *Irlande* que 1900. familles de la partie Septentrionale de ce Royaume , se sont embarquées avec leurs effets pour s'aller établir dans la *Nouvelle Angleterre* en *Amerique* ; qu'elles doivent être suivies de plusieurs autres , & que le prétexte qu'elles prennent de leur retraite , est que les Propriétaires des Terres en augmentent si fort la rente , qu'il ne leur reste pas de quoi subsister. Le Sieur Gervais principal Peintre du Roi , vient d'achever les portraits des six plus belles Dames d'*Angleterre* , pour être placez dans le Cabinet d'un Seigneur : Ces Dames , d'une beauté extraordinaire

dinaire, sont Madame Harvey, Mademoiselle Putney, Mademoiselle Scarrive, Mademoiselle Talbot, Mademoiselle Reire, & Mademoiselle Old Field.

III. Les fonds publics ont considerablement baissé, sur l'avis qu'on a reçu que le Roi d'Espagne n'acceptoit pas le projet de Treve, avec les nouvelles additions, dont nous avons si souvent fait mention. On parle de proroger encore le Parlement jusqu'au mois de Fevrier prochain, & cela dans l'esperance que les affaires prendront alors une meilleur train, & que la Cour de Madrid aura des sentimens plus pacifiques. Le Duc de Bolton a été fait Lord-Lieutenant & Maître des Comptes de la Province de Clamergan, & le Docteur Flanckland, Vice-Chancelier de l'Université de Cambridge. Le Comte de Kinnoul va relever à la Porte Ottomane, Mr. Stanian qui est rappelé; Mr. George Woodward Ecuyer, va à Dresde, en qualité de Résident de S. M.; & Mr. Finck est parti pour son Ambassade de Suede. Le 18. une Patente passa les Sceaux, par laquelle il est accordé au Sr. Stammers Distilateur, de jouir pendant un nombre d'années, à l'exclusion de tout autre, du privilege de pratiquer une nouvelle methode, pour rendre les esprits qu'on distile ici, aussi bons que les eaux de vie de France; & la Compagnie des Apoticaire de cette Ville va ériger une Bibliotheque dans le Jardin Botanique à Chelsea. Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales renforceront à l'avenir de 40. hommes les équipages de tous les Vaisseaux qu'ils enverront dans ces quartiers.

IV. Le 21. la Cour quitta le deuil qu'elle portoit pour la mort du Duc d'York, Evêque d'Osna-bruck; & sur les humbles remontrances faites au Roi qu'un grand nombre d'Ouvriers, employés
aux

aux Manufactures de Soye, étoient réduits à la mendicité par les frequens & longs déüils tant publics que particuliers, S. M. pour le bien & la prospérité de son peuple, a déclaré que les déüils publics ne seront à l'avenir que de la moitié du tems ordinaire, & que personne ne pourra mettre en déüil les Carosses, Chaises, ni aucun de ses Domestiques. On fait dans le Parc de *St. James* une nouvelle promenade qui sera bordée de deux rangs d'Ormeaux, pour l'usage de L. M. & de la Famille Royale, & on prépare de nouveaux Appartemens pour les jeunes Princesses, qui auront désormais chacune un établissement de Dames & autres Domestiques. On a congédié dans les trois Régimens des Gardes tous les Soldats qui se trouvoient hors d'état de servir, & on les remplacera par de jeunes hommes robustes qu'on leve actuellement dans les Provinces. Le 24. il se tint un Comité du Conseil au *Cockpitt*: Le 25. il y eut un grand Conseil au Palais sur des dépêches qu'un Messager d'Etat avoit apportées de la Cour de *France*, & le 26. la reponse de S. M. fut renvoyée à ses Ministres Plénipotentiaires au Congrès. Les Capitaines des Vaisseaux de la Compagnie des *Indes*, chargés pour ces Pays, prêterent dernièrement le serment devant les Seigneurs Commissaires de l'Amirauté, & reçurent chacun une Commission du Roi, pour courir sur tous les Vaisseaux de la Compagnie d'*Ostende*, qu'ils pourront rencontrer au-delà du Cap de *Bonne Esperance*. Les violens orages qui se sont faits pendant le mois de Novembre, ont occasionné quantité de naufrages sur les Côtes de ce Royaume, & particulièrement sur celles d'*Irlande*. Le Comte de *Welderer*, qui a été ci-devant l'un des Ambassadeurs extraordinaires de L. H. P. les Etats Generaux en cette Cour, e st

revenu ici, sous prétexte de quelques affaires de Famille. Le Duc de Ripperda est, dit on, parti de *Londres*, pour aller en *Ailemagne*, par la *Hollande*.

V. Le Roi a donné au Duc de Montague l'Isle de *Tabago*, pour y établir une Colonie, & le Lord Guillaume Beauclair, frere puîné du Duc de St. Albans, a été fait Vice-Chambellan de la Reine, à la place de feu Mr. Thomas Smith. Le Lord Glenorchi, Envoyé extraordinaire de S. M. à la Cour de *Dannemarc*, a obtenu la permission de revenir ici, pour tâcher de recouvrer sa santé, & le Sieur Harman son Secrétaire sera chargé des affaires de cette Couronne pendant son absence. Le 4. Decembre le Roi eut le plaisir de voir promener dans le Parc de *St. James* les beaux Chevaux de *Barbarie*, dont l'Envoyé de *Tripoly* lui a fait présent. Le Conseil a pris en consideration l'ancienne dispute entre le Roi & l'Université d'*Oxford*, au sujet du droit de Visite, & il a été ordonné que des Commissaires seroient nommés pour la faire de la part de S. M. Le grand Conseil qui devoit se tenir au Palais, a été remis au 11. : on croit qu'on y fixera le tems de l'ouverture du Parlement, pour travailler aux affaires publiques. Mr. Titley est nommé Résident de S. M. à la Cour de *Dannemarc*. Les souscriptions pour la construction d'un Port sur la *Tamise*, entre *Fulham* & *Pultney*, sont remplies.

VI. *Hollande*. Le Comte de Chesterfield, Ambassadeur du Roi de la *Grande Bretagne*, donna le 10. & le 11. à *La Haye* une fête des plus galante & des mieux entendue, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. M. Britannique son Maître. Le 15. Mr. Gansinot, Ministre des Electeurs de *Baviere* & de *Cologne*, remit au Président de l'Assemblée de L. H. P. les Etats Generaux, une Lettre de S. A. S. E. de *Cologne*, par laquelle elle

des Princes Ec. Janvier 1729. 67

elle donne avis à l'Etat de son élection à l'Evêché & Principauté d'*Osnabruck*. Le 17. les Seigneurs Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* firent l'ouverture de leur Assemblée ordinaire, & disposerent le 19. de plusieurs Charges politiques & militaires qui étoient vacantes, entr'autres, de celle de Receveur General de *Hollande* & de *Westfrise*, en faveur de Mr. de Gowert de Slingeland, Sénateur de la Ville de *Dordrecht*; de celle de Receveur des deniers publics de la Ville de *Leyde* & de son Districht, en faveur de Mr. Guillaume Adrien van der Goes, & de celle de Receveur des Exploits du Grand Conseil, en faveur de Mr. Jacques de la Bassécourt. On apprend l'arrivée au *Texel* du Vaisseau le *Merlust* qui revient de *Batavia*, pour le compte de la Compagnie des *Indes Orientales*, & que trois autres Vaisseaux de la même Compagnie allans aux *Indes*, sont malheureusement périés à la hauteur du Cap de *Bonne Espérance*; sçavoir, le *Harlem*, le *Middelrack*, & le *Stambrouck*.

VII. Voici la traduction de la Lettre de réctéance donnée par L. H. P. les États Generaux, au Comte de Kinigseck Erps, Envoyé extraordinaire de l'Empereur, avant son départ de *La Haye*, pour se rendre à son Ambassade de *Madrid*.

LE Comte de Kinigseg. Erps, Envoyé Extraordinaire de V. M. Imp., étant sur le point de partir d'ici pour se rendre en Espagne, selon l'ordre qu'il en a reçu; Nous a rendu les Lettres de V. M. Imp. datées du trois Juin de cette Année. Outre son mérite personnel, qui nous a rendu son Ministère fort agreable, la bonne foi & la Prudence qu'il a fait paroître en exécutant les ordres de V. M. Imp., sa Dexterité & son Jugement dans le maniemment des affaires, sa Politesse dans le Commercé civil, enfin

l'intégrité de ses mœurs, ont si bien prévenu tout le monde en sa faveur, qu'il s'est acquis notre estime & l'affection de tous nos Peuples; desorte que nous le voyons partir avec regret. Peu de tems avant son départ, il nous a assuré de l'affection de V. M. I. pour notre Republique, & du soin qu'elle prend, de confirmer & de maintenir la Paix & la Tranquillité publique. Cette Declaration nous a été fort agréable; & nous ne doutons point, que le Comte de Kinigseg-Erps ne fasse raport à V. M. I. de l'estime particuliere que nous faisons de son amitié, & de la resolution où nous sommes de mériter son affection par routes sortes de bons Offices. Pour ce qui regarde la Paix & la bonne Intelligence qui est entre nous & V. M. Imp., tous nos soins & tous nos desirs tendent à la maintenir. Nous n'en disons pas davantage, de peur qu'il ne paroisse que Nous voulions diminuer ce que le Comte de Kinigseg-Erps doit en apprendre à V. M. I. Nos intentions ne peuvent échaper à la penetration de ce Ministre, & sur la connoissance que nous avons de sa sincerité & de sa bonne foi, Nous lui laissons volontiers la soin de supléer à ce que nous avons dit. Du reste, Nous recommandons nous & notre Republique à la bienveillance accoutumée de V. M. Imp. &c.

VIII. Le 28. les Seigneurs Etats d'Hollande & de Westfrise s'ajournerent jusqu'au 30. qu'ils se rassemblerent. Mr. Jean Vinck a été pourvû d'une Compagnie dans le Regiment des Gardes à pied, vacante par la promotion de Mr. de Kretsmat à l'emploi de Colonel: Le Comte Charles Frederic Belgius de Bentheim Steinfort a notifié par écrit à L. H. P. qu'étant parvenu à l'âge de majorité, la Comtesse sa mere lui a remis la Regence du Comté de Steinfort, dont il a pris possession, & L. H. P.

P. vont feliciter là-dessus par écrit ce jeune Seigneur. Le 7. & le 8. Decembre il y eut de magnifiques courses de traîneaux sur les neiges. Le Prince de Galles que l'on sçait être parti secretement d'*Hannover*, arriva le 8. *incognito* à *Utrecht*, & le lendemain S. A. R. en partit avec peu de suite pour s'aller embarquer à *Helvoet-Sluis*, & passer en *Angleterre* avec le premier vent favorable.

IX. *Pays Bas. Bruxelles.* La S. Archiduchesse s'étant renduë le 7. avec toute la Cour, à l'Eglise de *Notre-Dame de la Victoire au Sablons*, y assista aux Vêpres, au salut & à la Procession solennelle qui s'y fit, à l'occasion de la Fête que la Confrairie de *St. Charles* Patron de l'Empereur, fait celebrier annuellement pour la conservation & la prospérité de S. M. Imp. & de toute l'Auguste Maison d'*Autriche*. L'Evêque de *Namur* y officia pontificalement, & S. A. S. suivit la Procession, portant un flambeau de cire blanche richement orné, autour duquel on lisoit cette inscription, *Sub umbra alarum tuarum protege nos.* Mr. de Rossi Conseiller de la Chambre des Finances, Conseiller & Secretaire Aulique, portoit l'Etendart Imperial, qui étoit soutenu par les deux fils de Mr. de Fraula, ancien Inspecteur & Trésorier general. Le 13. les Députés des Etats de *Flandres* eurent l'honneur de presenter à S. A. S. le Subside ordinaire pour cette année, & les Etats du *Brabant* sont toujours occupés du nouveau Reglement concernant la direction des Postes de ces *Pays-Bas Autrichiens*, & le remboursement des sommes qui ont été négociées sur lesdites Postes. L'Abbé Darmanville Chapelain du Conseil des Finances, a été renvoyé à *Soissons*: on ne dit pas quelle est la Commission dont il est chargé.

X. Les Charges de Fiscal du Conseil de *Brabant*
&

& de Conseiller du même Conseil , vacantes par la mort de Mr. Charlier , ont été données , la première à Mr. Rengiler , & l'autre à Mr. Robiano , Substitut Procureur General du grand Conseil de *Malines*. Le 26. le Chevalier de Rorive Sous-Fauconnier de S. A. S. presenta à cette Princesse quatre beaux Faucons dont le Roi de *Dannemarc* lui faisoit présent , & il en est passé 13. autres que S. M. *Danoise* envoie aussi au Roi de *France*. Le premier Decembre S. A. S. alla à l'Eglise des *Carmelites* , où Elle assista au Service solennel qui s'y fait tous les ans , pour le repos de l'ame de l'Infante *Isabelle*. Les résolutions prises par les Etats de *Brabant* , au sujet de la Direction generale des Postes de ces Pays , est , dit on , favorable au Prince de la Tour & Tassis ; lesdits Etats s'engageans de rembourser sous la Direction de ce Seigneur , auquel ils veulent bien confier leur crédit , les sommes hypothéquées sur ces Postes ; & l'Acte qui en a été dressé , vient d'être envoyé à la Cour de *Vienne* pour avoir l'approbation de l'Empereur.

XI. Les Colonels des Troupes Nationales ont reçu ordre de *Vienne* de completer leurs Regimens. Le Marquis de Gasures des Aiseaux , Chambellan de l'Empereur auprès de la S. Archiduchesse , vient d'être fait Lieutenant-Colonel du Regiment de *Westerloo* , & le Baron Vander Noot de Carlo , a aussi été pourvu d'un pareil Emploi. Mr. Proly , l'un des Directeurs de la Compagnie d'*Ostende* , revint le 4. de *Paris*. On a publié une Ordonnance de l'Empereur du 27. Novembre , dont voici la substance.

CHARLES, par la grace de Dieu Empereur &c.
 Etant informé qu'il s'introduit, qu'il se debite,
 & se donne publiquement à lire dans nos Villes &
 Provinces des Pays-Bas une Brochure remplie de ca-
 lomnies

lornnies atroces , & d'invectives autant outrées que scandaleuses , tant au mépris de nôtre sainte Religion & du St. Siege , que de plusieurs Princes & Etats , capable même de séduire la jeunesse par les expressions indécentes qui s'y trouvent , laquelle s'imprime à Amsterdam deux fois la semaine , portant pour titre , Quintessence des Nouvelles historiques , politiques , critiques & galantes ; Et voulant arrêter le scandale que ce pernicieux Libelle cause dans le public , au mécontentement de nos bons Sujets de tous les Ordres , Nous avons , par avis de nôtre Conseil Privé , & à la délibération de nôtre très chere & amée Sœur Marie Elizabeth , par la grace de Dieu Princesse Royale de Hongrie &c. défendu & défendons à tous Directeurs des Bureaux des Postes , Libraires , Caffetiers , Cabaretiers , & à tous autres généralement quelconques , d'en recevoir , ou faire venir , communiquer , ou donner à lire aucun exemplaire dudit Libelle , & de tous autres de même nature , de quelque titre qu'ils puissent être ; aussi à tous Couriers , Postillons , Messagers , Voituriers & autres , d'en apporter & introduire dans nosdites Provinces , le tout à peine de 300. florins d'amende pour la première fois , de 600. pour la seconde , & de bannissement perpétuel de nosdits Etats pour la troisième ; lesdites amendes à repartir , un tiers à nôtre profit , un autre tiers à l'Officier faisant l'exploit , & le troisième au dénonciateur : Et à l'égard de ceux qui n'auront pas de quoi payer lesdites amendes , à peine de punition corporelle arbitraire &c.

ARTICLE VIII.

Contenant les Naissances, Mariages & Morts, des Princes & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N** *Naissances.* La Duchesse de Bracciano accoucha le 29. Octobred'une fille à *Rome*.

Le 22. Novembre la Princesse Epouse du Prince Hereditaire de *Bade Dourlach* accoucha heureusement d'un Prince à *Dourlach*.

Le 7. Decembre la Marquise de Choiseuil, née Marquise de Bassompierre, accoucha d'un fils à *Nancy*.

II. *Mariages.* Le Marquis de Rochechouart a épousé à *Paris* Mademoiselle d'Armentieres, & le Roi & la Reine leur ont fait l'honneur de signer leur Contrat de Mariage.

Le Comte de Kevenhuller, grand Ecuyer hereditaire de *Carinthie*, Chambellan de l'Empereur, &c. a épousé à *Vienne* dans la Chapelle Imperiale, la Comtesse de Metseh, Dame d'honneur de l'Imperatrice; ce fut le Cardinal de Colonitz Archevêque de *Vienne* qui leur donna la benediction nuptiale.

Le Marquis de Carnarvan fils unique du Duc de Chandois, épouse à *Londres* la fille du Lord Bruce, fils du Comte d'Ay'isbury.

III. *Morts.* Mr. Nicolas Zerbinî Evêque de *Lavella* dans le Royaume de *Naples*, est mort dans son Diocèse.

Dom François Velasquez Zapata, Conseiller du Conseil de *Castille* & President de la Salle des Prévôts de la Cour, est mort à *Madrid*.

Le Baron de Kricebaum est mort à *Vienne* fort regretté.

La nuit du 11. au 12. Novembre, la Marquise de Bethune, belle sœur de la défunte Reine de *Pologne*, mourut à *Paris* âgée de 80. ans.

Mr. de Henkelum, l'un des Deputez à l'Assemblée de L. H. P. les Etats Generaux pour la Province de *Gueldres*, mourut dernièrement d'une chute qu'il fit de son Carosse aux environs de *Nimegue*, ses Chevaux l'ayant emporté dans un marais, où il se noya.

La Marquise Serponti est morte à *Milan* fort âgée.

Le 11. le Comte de Courland, Membre de la Regence de la *Basse-Autriche*, mourut à *Vienne*.

Le fils nouvellement né au Comte de Kinski, Ambassadeur de l'Empereur auprès du Roi de la *Grande Bretagne*, mourut le 17. à *Londres*.

Mr. Poncet de la Riviere Evêque d'*Uzes*, est mort dans son Diocèse, âgé de 88. ans.

Le Prince d'Anhalt-Cotten, est mort dans sa résidence.

Mr. Etienne Messa, Noble de l'*Empire*, Consul General de l'Empereur auprès de la Republique de *Venise*, y est mort tout récemment.

L'Archevêque d'*Auch* est decédé à *Paris*,

Le 27. mourut à son Château de *Madrid*, près *Paris*, Mr. Fleuriau d'Armenonville, ci-devant Garde des Sceaux, Gouverneur de *Chartres*, fort vieux & fort riche.

Le Baron de Leefdaal, Colonel au Service de L. H. P. les Etats Generaux, est mort à *Delft*.

Le Grand General de l'Armée de *Pologne*, est mort à *Leopold*.

Le Sénateur Chevalier Ugucconi est mort à *Florence*.

Le Comte Coriolan Porto, ci-devant Gouverneur de *Cremona*, & ensuite de *Zara*, Commandant les Milices de l'Etat de *Venise*, est mort à *Vizence*, âgé de 80. ans.

Mr. Rupelt, Baron de Bodman, Maréchal Héritaire de l'Imperatrice Regnante, Prince & Abbé de *Kempten*, est mort dans son Abbaye, âgé de 84. ans. Mr. Ansel-Reychel, Baron de Meldegg, qui fut élu Coadjuteur en 1723., lui succede, & a pris déjà possession de cette Abbaye & Principauté.

La veuve du feu Marquis de Castris est morte à *Paris*.

L'Abbesse de *Harword*, Sœur du Duc de Courlande, est morte dans son Abbaye.

Le Baron d'Ilgen, premier Ministre du Roi de *Prusse*, vient, dit on, de mourir à *Berlin*.

La fille du Comte Louis de *Salm*, Seigneur de *Creweiller*, est morte après quelques jours de maladie.

Le 7. mourut à *Luxembourg* le General Baron d'Unruhe, Colonel Commandant le Regiment d'Infanterie de *Bade*, & ci-devant Commandant pour le Service de l'Empereur dans les Ville & Duché de *Luxembourg*.

Les pieces qu'on nous a envoyé de Lorraine, sont venues après la composition de ce Journal, ce sera pour le mois prochain.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Janvier 1729.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	3
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>	16
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	22
ARTICLE IV. <i>France.</i>	30
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	47
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	56
ARTICLE VII. <i>Angleterre , Hollande & Pais- Bas.</i>	62
ARTICLE VIII. <i>Naissances , Mariages & Morts.</i>	72

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis , ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis , omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus , seriò firmiterque inhibetur , ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* , (quem imprimendi soli Andreæ Chevalier , Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum Sux Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines , simili aliove caractere aut formâ excudere , recudere , vel aliò excudendos seu recudendos mittere , aut alibi etiam impressos adducere , vendere & distrahere clam seu palam , citra supranominati Andreæ Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium , & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 20. Martii 1727. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. P. W. NOB. DOM. DE GEORGENTHAL.

